

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019



# SOMMAIRE

<b>MOT DU MANAGEMENT</b>	<b>04</b>	<b>3</b> -Les faits marquants de l'exercice	<b>21</b>
Le mot du Président du Conseil d'Administration	05	<b>I-2 - Activité de la banque</b>	<b>22</b>
Le mot du Directeur Général	06	<b>1</b> -Les chiffres clés	22
<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>09</b>	<b>2</b> -La collecte de l'épargne	23
La composition du conseil d'Administration	10	<b>3</b> -Le financement de l'économie	28
Les comités spécialisés	10	<b>4</b> -La gestion déléguée des fonds nationaux	32
<b>COMITÉ DE DIRECTION</b>	<b>11</b>	<b>I-3 - États financiers</b>	<b>35</b>
La Direction Générale	12	<b>1</b> -L'évolution de la situation bilantielle	37
La présentation du Comité de Direction	12	<b>2</b> -L'évolution des données	38
Les comités spécialisés	13	<b>I-4- Perspectives</b>	<b>42</b>
<b>I- RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>15</b>	<b>I-5- Evènements postérieurs à la clôture</b>	<b>43</b>
<b>I-1 - Contexte</b>	<b>16</b>	<b>II- RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>	<b>50</b>
<b>1</b> -Présentation de la banque	16	<b>III- RESOLUTIONS DE L' ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE</b>	<b>57</b>
<b>2</b> -L' environnement économique et financier	17		



# MOT DU MANAGEMENT

## LE MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'année 2019 a été marquée par des évolutions significatives aux plans actionnarial, stratégique et opérationnel.

En effet, le gouvernement a autorisé l'ouverture du capital de la BNI à la CNPS. Cette décision permettra à la banque de se conformer à la réglementation bancaire en matière de capital minimum.

Au plan stratégique, la mise en œuvre du plan stratégique 2017-2021 s'est poursuivie activement avec la digitalisation progressive des activités de la banque, l'amélioration de l'ensemble des procédures et l'audit des ressources humaines.

Au plan opérationnel, le réseau d'agences a été étoffé avec l'ouverture de 05 agences, le portant à 38 unités.

Ces avancées ont impacté positivement l'activité. Ainsi, la banque a enregistré pour l'année 2019 :

- La hausse du total du bilan de 50% ;
- La hausse des dépôts de 57% ;
- La hausse des concours nets de crédit de 26% ;
- Une amélioration de la qualité du portefeuille avec une baisse des créances en souffrance ;
- L'amélioration du taux brut de dégradation du portefeuille ;
- La hausse de 18% du Produit Net Bancaire ;
- La régression des frais généraux de 2% ;
- L'amélioration du coefficient d'exploitation qui ressort à 67,6% à fin 2019 ;

- Un résultat net bénéficiaire de 10,594 milliards de francs CFA en 2019, contre un déficit de 6,383 milliards de francs CFA en 2018.

Ces performances sont à mettre au compte de l'ensemble du personnel et de la direction générale qui se sont engagés dans un processus d'amélioration continue.

Les améliorations enregistrées au cours de l'année 2019 seront poursuivies, voire renforcées dans les années à venir. La banque devrait retrouver la place qui lui sied dans l'environnement bancaire ivoirien. Tel est le défi auquel ses divers organes se sont engagés à relever.

Monsieur Souleymane **CISSE**  
Président du Conseil d'Administration

## LE MOT DU **DIRECTEUR GENERAL**



2019, année de la célébration du soixante-naire de notre Institution, a été marquée par la continuité de la mise en œuvre du plan stratégique « **Excellence 2021** » initié en 2017, et la réelle prise des commandes par la nouvelle équipe dirigeante.

Avec une croissance de l'ordre de 8% par an en moyenne depuis 2012, l'économie ivoirienne n'a pas failli, encore cette année, avec un taux estimé à 7,4%. Des secteurs d'envergure ont affiché de solides résultats, notamment l'agriculture, avec la production de cacao et des recettes en hausse sur l'année 2019.

Le système bancaire ivoirien qui s'est étoffé de deux nouvelles banques, a su dans son ensemble profiter de cet environnement favorable. En effet, le total bilan des banques ivoiriennes a connu une progression de 13% en glissement annuel et s'est affiché à 13 476 milliards de FCFA en Décembre 2019 contre 11 934 milliards de FCFA en Décembre 2018. Quant au marché interbancaire, il a connu une hausse d'activité de 15%, confirmant ainsi le dynamisme du secteur.

C'est dans ce contexte économique que la BNI a maintenu le cap en continuant d'assurer sa mission de banque de financement et de développement, avec un volume de crédit mis en place au titre de l'exercice 2019 équivalent à 447 milliards de FCFA contre 228 Milliards de FCFA en 2018, soit une hausse de 96%.

Les efforts entrepris par l'Institution pour son positionnement dans le paysage

bancaire ivoirien, ont permis d'affiner ses principaux segments de clientèle et axes de développements commerciaux.

Ainsi, l'ouverture de cinq nouveaux points de vente et la rénovation de l'agence Prestige ont renforcé la présence de la Banque, dans le secteur des particuliers et des institutionnels de qualité, avec une offre de services personnalisés et d'une qualité répondant aux meilleurs standards.

L'élargissement continu de la gamme des produits et services digitaux a favorisé au cours de l'année, l'acquisition de solutions modernes et l'aboutissement de certains projets monétiques, notamment l'intégration de nouveaux services sur **BNI Online**, l'installation de Guichets Automatiques de Banque BNI acceptant le versement d'espèces, le lancement de **B.free** qui est le portefeuille électronique multiservices.

En outre, la banque a vu ses fonds propres renfloués avec la signature du décret du Gouvernement rendant de ce fait effectif, l'ouverture du capital de la BNI à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (**CNPS**) à hauteur de 19,16%.

La **BNI** a, par ailleurs, mis en œuvre des réformes structurantes en vue de rendre ses services de recouvrement ainsi que ses outils informatiques et monétiques plus performants.

C'est dans toute cette dynamique que l'Institution a clôturé l'année 2019 par un résultat

positif de 10,59 Milliards de FCFA en 2019 contre une perte de -6,38 Milliards de FCFA en 2018.

Après deux exercices déficitaires particulièrement influencés par « l'assainissement » de son portefeuille de crédits, la Banque renoue ainsi avec une exploitation bénéficiaire et une progression notable de l'ensemble de ses principaux indicateurs de gestion, grâce au renforcement et à la mise en œuvre de son plan stratégique « **Excellence 2021** ».

De ce fait, les principales perspectives de 2020 seront axées sur la poursuite de mise en œuvre de ce plan stratégique, des recommandations des différents organes de contrôle, la formation du Personnel et enfin la consolidation des progrès réalisés au cours de l'année 2019.

L'apparition de la pandémie de la Covid-19 au cours de l'exercice 2020, pourrait nous imposer à terme une revue de ces perspectives au regard des effets sur l'économie mondiale. Toutefois, le déploiement et le suivi d'un plan rigoureux de continuité des activités devraient permettre à notre Institution d'envisager la fin de l'année budgétaire 2020 avec une relative sérénité.

Je vous remercie.

Youssef **FADIGA**



# CONSEIL D'ADMINISTRATION

## LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2019, le Conseil d'Administration est composé des neuf (9) membres suivants :

Monsieur Souleymane **CISSE**  
Président du Conseil d'Administration

Monsieur Faman **TOURE**  
Administrateur

Monsieur Emmanuel **AHOUTOU KOFFI**  
Administrateur

Monsieur Nicolas **DJIBO**  
Administrateur

Monsieur Adama **COULIBALY**  
Administrateur

Monsieur Pierre René Magne **WOELFELL**  
Administrateur

Monsieur Antoine **Kacounseu MIMBA**  
Administrateur

Monsieur Yetjli Prosper **TOURE**  
Administrateur

Monsieur Thiékoro **DOUMBIA**  
Administrateur

## LES COMITES SPECIALISÉS

- Le Comité de Réflexion Stratégique
- Le Comité d'Audit
- Le Conseil du Crédit
- Le Comité de Rémunérations et de Nominations
- Le Comité des Risques



# COMITE DE **DIRECTION**

## LA DIRECTION GENERALE

Au cours de l'année 2019, la Direction Générale de la Banque a été assurée par :

Monsieur Youssouf **FADIGA**

Directeur Général

Monsieur Malick T. **TIO-TOURE**

Directeur Général Adjoint par intérim  
(jusqu'en février 2019)

Monsieur Jérôme **AHUA**

Directeur Général Adjoint (depuis février 2019)

Monsieur Daniel **DOULEY KOUADIO**

Secrétaire Général

## LA PRESENTATION DU COMITE DE DIRECTION

Au 31 décembre 2019, le Comité de Direction était composé des membres suivants :



Monsieur Youssouf **FADIGA**

Directeur Général



Monsieur Jérôme **AHUA**

Directeur Général Adjoint



Monsieur Daniel **DOULEY  
KOUADIO**

Secrétaire Général



Monsieur Mamadou **SANOGO**

Conseiller du Directeur Général



Monsieur Serge Williams **DIBY**

Conseiller du Directeur Général



Monsieur Raphaël **SEA**

Secrétaire du Directeur Général



Monsieur Narcisse Roland **ADJET**

Directeur Financier et Comptable



Monsieur Idrissa **COULIBALY**

Directeur de la Gestion des  
Risques



Monsieur Herman **BOSSE**

Directeur de l'Audit Interne



Monsieur Benjamin **BAHONTO**

Directeur de la Conformité  
et du Contrôle Interne



Madame Amelie **KOLANTRIN**

Directrice de l'Organisation



Monsieur Jean-Marc **GUEI**

Directeur du Crédit



Monsieur Bertrand **NIAGNE**

Directeur de la Clientèle  
Entreprises et des Relations  
avec les Institutions Financières



Madame Oumou Henriette  
**DIALLO**

Directrice de la Clientèle des  
Particuliers et du Réseau



Monsieur Patrice Karna  
**COULIBALY**  
Directeur des Opérations



Monsieur ALIOU **MARIKO**  
Directeur Juridique et  
contentieux



Monsieur Olivier Ghislain **BOHO**  
Directeur des Ressources  
Humaines



Monsieur Thierry **ASSANDE**  
Directeur du Patrimoine, des  
Moyens Généraux et de la  
Sécurité



Monsieur Anatole Ollo **NOUFE**  
Directeur des Systèmes  
d'Information



Madame Maya **AKRE  
WATANABE**  
Chef du Département Marché,  
Marketing et Communication

---

Les changements majeurs opérés au sein du Comité de Direction sont :

- Nomination de M. Jérôme **AHUA** en qualité de Directeur Général Adjoint en remplacement de M. Malick **T.TIO-TOURE** ;
- Nomination de M. Olivier Ghislain **BOHO** en qualité de Directeur des Ressources Humaines ;
- Nomination de M. Anatole Ollo **NOUFE** en qualité de Directeur des Systèmes d'Information en remplacement de M. Georges **N'GUESSAN** ;
- Nomination de M. Patrice Karna **COULIBALY** en qualité de Directeur des Opérations ;
- Nomination de M. Aliou **MARIKO** en qualité de Directeur Juridique et Contentieux ;
- Adoption d'un nouvel organigramme avec la création d'un poste de Secrétaire du Directeur Général.

## II- LES COMITES SPECIALISES

La banque enregistre treize (13) comités spécialisés que sont :

- \_ Le Comité de Direction
- Le Comité d'Exploitation
- Le Comité de Crédit

- Le Comité de Gestion actif-passif
- Le Comité Excellence 2021
- Le Comité Projets hors stratégies
- Le Comité Capital Humain
- Le Comité Recouvrement
- Le Comité Risque Bancaire
- Le Comité Commercial et Marketing
- Le Comité IT
- Le Comité Engagements
- Le Comité Trésorerie



# I. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

# I. | CONTEXTE

## 1- LA PRÉSENTATION DE LA BANQUE

Née de la volonté des Autorités ivoiriennes d'asseoir le développement de la Côte d'Ivoire sur une Institution forte et crédible, la Banque Nationale d'Investissement (BNI) a été créée en 1959 (par décret n° 59-209 du 21 octobre 1959) sous l'appellation de Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) qui assurait, entre autres missions :

- La recherche et la mobilisation des ressources internes et externes pour financer le développement du pays ;
- Le service de la Dette Publique ;
- La gestion des dépôts des EPN (Etablissement Public National).

En 1998, de nouvelles orientations ont été données à la Banque. Elle est ainsi devenue une banque d'investissement après avoir obtenu un agrément d'établissement bancaire auprès de la Commission Bancaire de l'UMOA et de la BCEAO, avec statut de société d'Etat. Elle assure la triple fonction de banque d'investissement, de refinancement et de conseil. Ces métiers sont déclinés en six (06) axes qui font de l'institution :

- 1- un organisme de péréquation de l'épargne publique ;
- 2- un organisme de financement des investissements du secteur agricole ;
- 3- un organisme de refinancement des banques et établissements financiers ;
- 4- un acteur dans le partenariat public-privé dans le financement des investissements publics rentables et des Petites et Moyennes Entreprises ;
- 5- un acteur sur le marché des capitaux ;
- 6- un agent d'exécution de missions contractuelles de service public.

Afin de permettre à l'institution de s'adapter à ces nouveaux métiers, la dénomination sociale de CAA a été transformée en Banque Nationale d'Investissement depuis 2004 et le capital social a été porté à 20,5 Milliards de FCFA. Par ailleurs, la BNI a créé deux filiales :

- **BNI-FINANCES** en janvier 2004, qui est une Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) dont le rôle est de soutenir les métiers de banque d'investissement et de banque conseil de la BNI ;
- **BNI-GESTION** en 2008, qui est un établissement spécialisé en gestion d'actifs qui a pour mission de créer et gérer des fonds, en collectant l'épargne des investisseurs pour ensuite effectuer des placements pour leur compte.

Au 31 décembre 2019, la Banque présente un effectif de 616 agents, avec 38 agences dont 5 mises en exploitation au cours de l'exercice 2019.

En outre, elle assure pour le compte de l'Etat de Côte d'Ivoire, la gestion d'une dizaine de fonds nationaux intervenant dans l'éducation, l'accès à l'eau, le financement des collectivités locales, le soutien à l'industrie touristique et culturelle, ainsi que le développement durable.

## **2** - ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

### A - ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL

Au niveau international, l'activité économique a été marquée par les tensions entre les Etats Unis d'Amérique et ses principaux partenaires commerciaux, notamment avec l'Europe sur la taxation des activités des sociétés regroupées sous le vocable de GAFAM (Google, Amazon, Facebook et Apple), et avec la Chine, principalement sur les conditions d'importation de l'acier et de l'aluminium ainsi que sur l'utilisation des équipements de téléphonie de la société chinoise HUAWEI. Il faut également noter les incertitudes liées aux modalités de sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne (BREXIT). Aussi, le Fonds Monétaire International anticipe-t-il un ralentissement de l'économie mondiale en 2019 avec un taux de croissance du PIB de 3,2% contre une prévision initiale de 3,3% et une réalisation en 2018 de 3,6%.

La croissance économique en Afrique s'est maintenue à 3,4 % en 2019 et devrait s'accélérer à 3,9 % en 2020 et 4,1 % en 2021. Cela représenterait une baisse par rapport aux performances plus élevées enregistrées par le passé. Les déterminants fondamentaux de la croissance s'améliorent également, avec un déplacement progressif de la consommation privée vers les investissements et les exportations.

Malgré les nombreux défis sécuritaires, l'espace UEMOA continuera à croître au même rythme qu'en 2019, soit 6.6 % représentant plus du double du taux moyen de l'Afrique subsaharienne (3.2 %). La crise sécuritaire au Sahel, la fermeture des frontières terrestres entre le Nigéria et le Bénin et le risque d'instabilité lié aux élections à venir représentent les principaux facteurs de risque qui pourraient affaiblir les perspectives économiques de l'Union.

## B- ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE NATIONAL

L'économie nationale continue d'afficher de bons indicateurs. La croissance du PIB réel était de 7,4 % en 2018 et 2019 et pourrait rester supérieure à 7,0 % sur la période 2020–2021 dans l'hypothèse d'une bonne pluviométrie et de termes de l'échange favorables.

Le déficit budgétaire, financé principalement par les emprunts obligataires, représentait 3,9 % du PIB en 2018, et était estimé à 3,1 % en 2019.

La décomposition de la croissance sous l'angle de la demande met en évidence la bonne contribution de l'investissement privé. Pour 2019–2020, le secteur des services et l'investissement privé resteront les principales sources de croissance et devraient bénéficier du dynamisme impulsé par de nouvelles activités dans le commerce, le transport et les télécommunications. La culture du cacao représente 15% du PIB, et environ 38% des exportations. Les cours sur les marchés s'annoncent favorables pour la campagne 2019–2020. En septembre 2019, la Côte d'Ivoire et le Ghana (62 % de la production mondiale) ont signé un accord destiné à améliorer le prix d'achat de la fève aux paysans. La transformation agricole profitera de la croissance de l'investissement privé, qui devrait rester supérieure à 10 % jusqu'en 2021.

Ces trois dernières années, le gouvernement a engagé des réformes fiscales, mais la pression fiscale, estimée à 15,6% en 2019, reste en deçà de la cible de l'UEMOA de 20% minimum. Des réformes sont en cours en vue d'améliorer le recouvrement des recettes publiques.

## C- ENVIRONNEMENT BANCAIRE NATIONAL

Le secteur bancaire ivoirien est animé par 31 établissements de crédit et 2 établissements financiers. Le secteur a vu cette année arriver de nouveaux acteurs comme MANSA BANK et ORANGE BANK.

Globalement le total bilan des Banques ivoirienne connaît une croissance de 8% en glissement annuel et s'affiche à 13 621 Mds de FCFA en Décembre 2019 contre 12 112 Mds de FCFA en Décembre 2018. Le marché interbancaire connaît une hausse d'activité de 15%.

Les chiffres de ce marché s'affichent à 1 552 milliards de FCFA en Novembre 2019 contre 1 350 milliards de FCFA en Novembre 2018. Le marché des titres connaît une baisse de 2% de la valeur de ses activités qui passent de 3 482 milliards de FCFA en Novembre 2018 à 3 429 milliards de FCFA en Novembre 2019.

Enfin, le marché de la clientèle connaît une hausse d'activité de 11% en passant de 6 724 milliards de FCFA en Novembre 2018 à 7 480 milliards de FCFA en Novembre 2019.

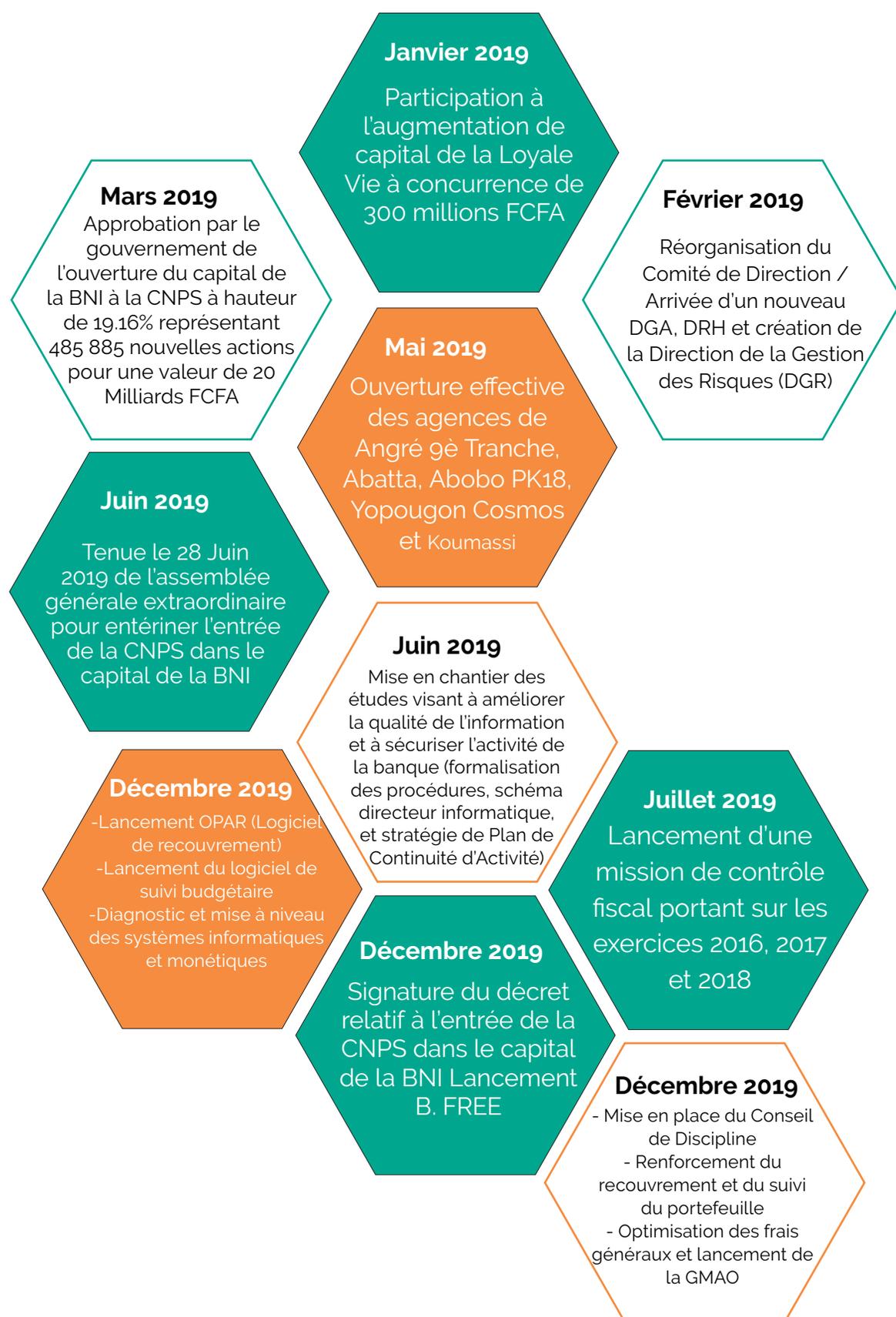
La structure de l'activité bancaire reste globalement la même avec 58% de parts de marché clientèle ; 28% sur les titres et 12% provenant des opérations sur le marché interbancaire.

Les crédits à terme essentiellement en direction des clients nationaux représente à lui seul 82% des valeurs sur le marché de la clientèle ; Les comptes ordinaires débiteurs détenus sur le système bancaire dans son ensemble représentent 61% des valeurs sur le marché interbancaire et les titres de placement et titres de l'activité de portefeuille représentent 69% des valeurs sur le marché titre.

## PANORAMA DU SECTEUR BANCAIRE IVOIRIEN



## FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE



## I-2 ACTIVITE DE LA BANQUE

### 1- LES CHIFFRES CLÉS

	2017	2018	2019
Effectif	595	593	616
Nombre d'Agences	36	33	38
Produit Net Bancaire	33 332	31 987	35 331
Coefficient d'Exploitation	75,7%	81,2%	67,53%
Résultat Net	- 21 000	-6 383	10 594
Frais généraux	21 109	21 723	20 531
Dépôts de la clientèle	501 770	492 180	771 359
Créances de la clientèle	298 836	304 848	383 646
Cout net du risque	- 29 309	-12 369	-2 022,17
Total bilan	545 333	549 733	824 455

La banque a procédé à l'ouverture de 5 nouvelles agences en 2019 : Riviera Abatta, Abobo PK 18, Koumassi Mairie, Yopougon Cosmos et Angré gème tranche.

Libellé	Norme réglementaire	Situation au 31/12/2018	Situation au 31/12/2019
Fonds propres effectifs	>=10 000	-6 062	-11 212
Ratio de fonds propres CET 1	>=6 ,875%	-4,73%	-1,69%
Ratio de fonds propres de base T1	>=7,875%	-5,68%	-2,23%
Ratio de solvabilité	>=10 ,375%	-5,50%	-2,15%
Ratio de levier	>=3,000%	-1,68%	-1,36%
Ratio couverture des emplois stables par les ressources stables	>= 50%	89,56%	98%
Norme de division des risques	<=45,000%	740,16%	-15,53%

## 2- LA COLLECTE DE L'ÉPARGNE

La Banque a observé une hausse des dépôts, entraînant une augmentation des ressources. En effet, l'encours des dépôts passe de 492 180 millions de FCFA en 2018 à 771 359 millions de FCFA à fin 2019, soit un bond de 57%. Les dépôts se répartissent par secteur d'activité, par type de clients et par maturité comme suit :

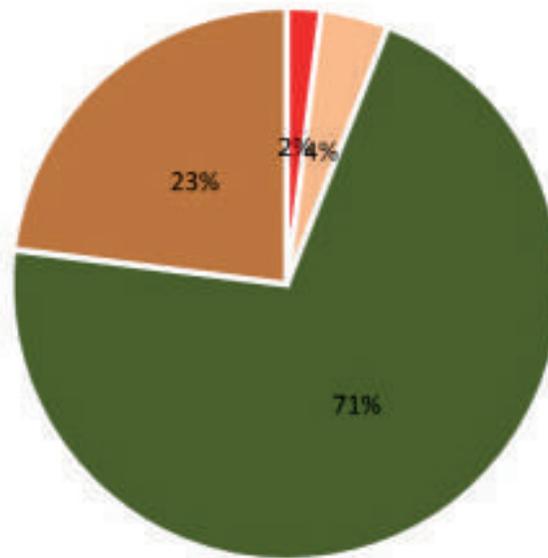
### LES RESSOURCES COLLECTÉES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Les ressources augmentent de 279 milliards de FCFA. Cette hausse provient pour l'essentiel du secteur tertiaire (total de 594 milliards FCFA ; +70%) et du secteur secondaire (total de 43 milliards FCFA ; +102%)

SECTEUR ECONOMIQUE	2018	%	2 019	%	VAR (2018-2019)	
SECTEUR PRIMAIRE	7 627	2%	10 486	1%	2 859	37%
SECTEUR SECONDAIRE	21 251	4%	42 910	6%	21 659	102%
SECTEUR TERTIAIRE	350 000	71%	593 784	77%	243 784	70%
PARTICULIER	113 302	23%	124 179	16%	10 877	10%
<b>TOTAL</b>	<b>492 180</b>	<b>100%</b>	<b>771 359</b>	<b>100%</b>	<b>279 179</b>	<b>57%</b>

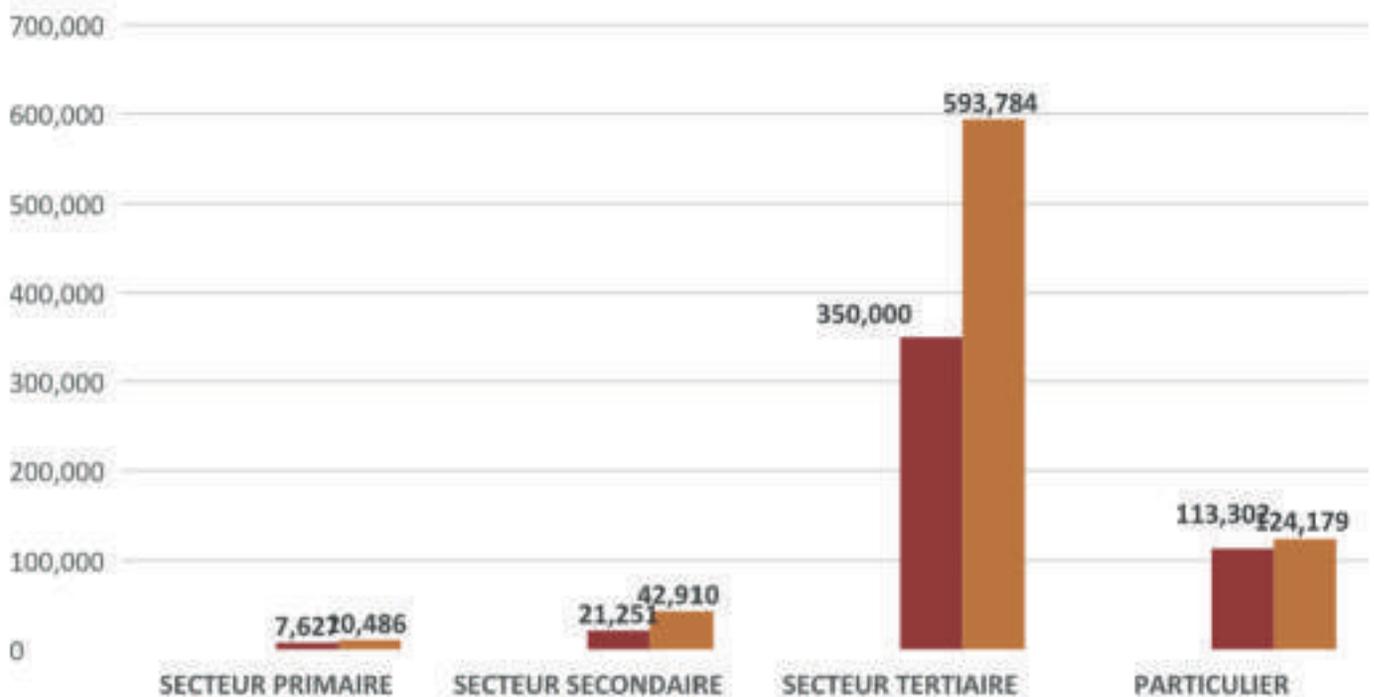
(Données en millions de FCFA)

## REPARTITION DES RESSOURCES PAR SECTEUR D'ACTIVITE



■ SECTEUR PRIMAIRE ■ SECTEUR SECONDAIRE ■ SECTEUR TERTIAIRE ■ PARTICULIER

## EVOLUTION DES RESSOURCES PAR SECTEUR D'ACTIVITE



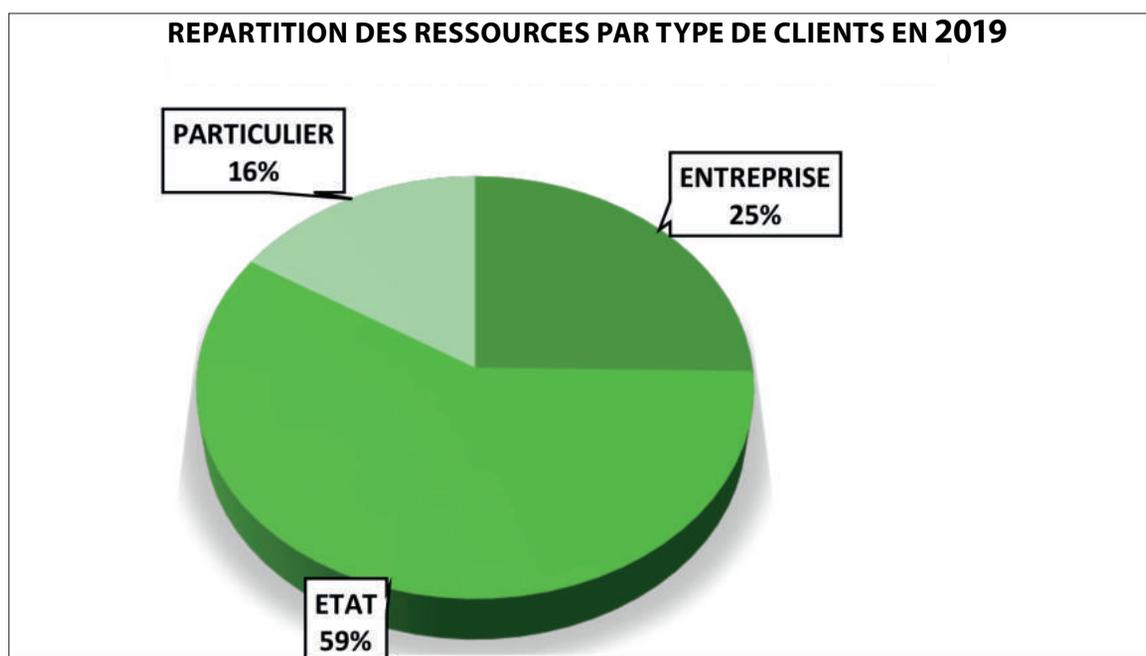
## LES RESSOURCES COLLECTÉES PAR TYPE DE CLIENT

Les ressources collectées en 2019 se répartissent en 59% de ressources de l'Etat, 25% de ressources collectées auprès des entreprises privées et 16% auprès des clients particuliers.

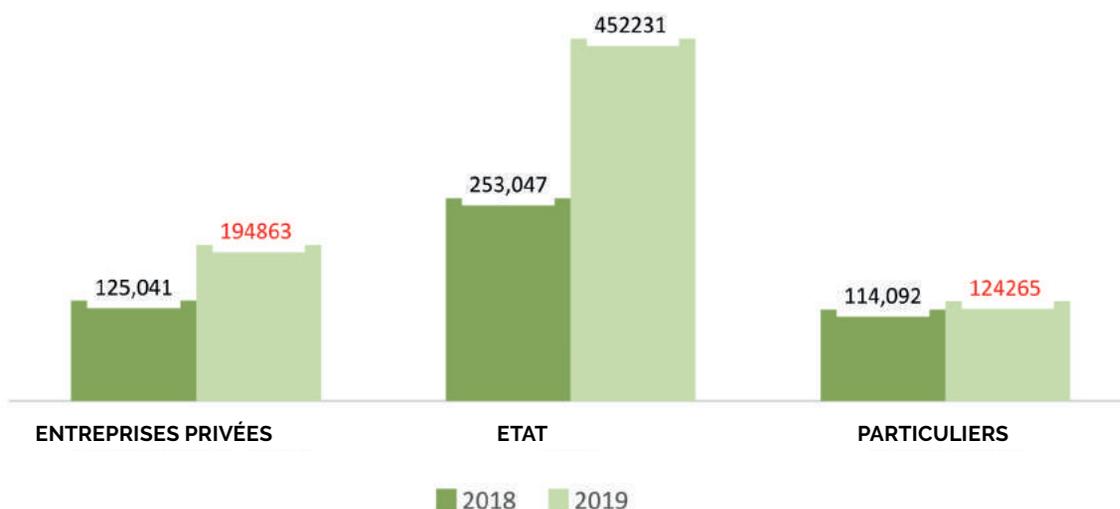
TYPE CLIENT	2018	%	2 019	%	VAR(2018-2019)	
ENTREPRISES PRIVÉES	125 041	25%	194 863	25%	69 822	25%
ETAT*	253 047	51%	452 231	59%	199 184	71%
PARTICULIERS	114 092	23%	124 265	16%	10 173	4%
<b>TOTAL</b>	<b>492 180</b>	<b>100%</b>	<b>771 359</b>	<b>100%</b>	<b>279 179</b>	<b>57%</b>

\*l'Etat regroupe le Trésor Public, les Collectivités Locales, les Établissements Publics Nationaux, les Fonds sectoriels, les sociétés à participation publique majoritaire.

(Données en millions de FCFA)



## EVOLUTION DES RESSOURCES PAR TYPE DE CLIENT



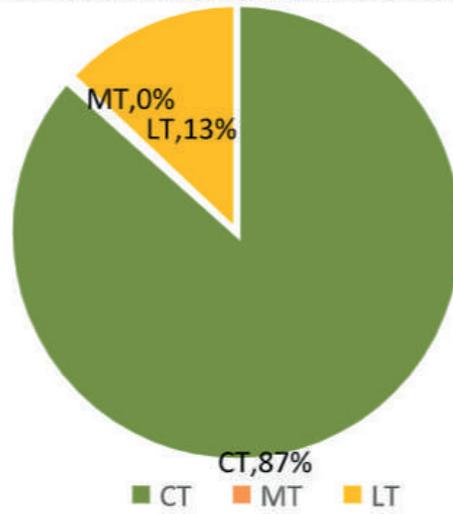
## LES RESSOURCES COLLECTÉES PAR MATURITÉ

Les dépôts collectés au 31 décembre 2019 et estimés à 771 359 millions de FCFA, sont en majorité constitués de dépôts à court terme (comptes ordinaires créditeurs, dépôts de garantie, comptes d'épargne) qui représentent 87% de l'ensemble des ressources (contre 83% en 2018), soit 667 532 millions de FCFA en 2019 contre 409 985 millions de FCFA en 2018.

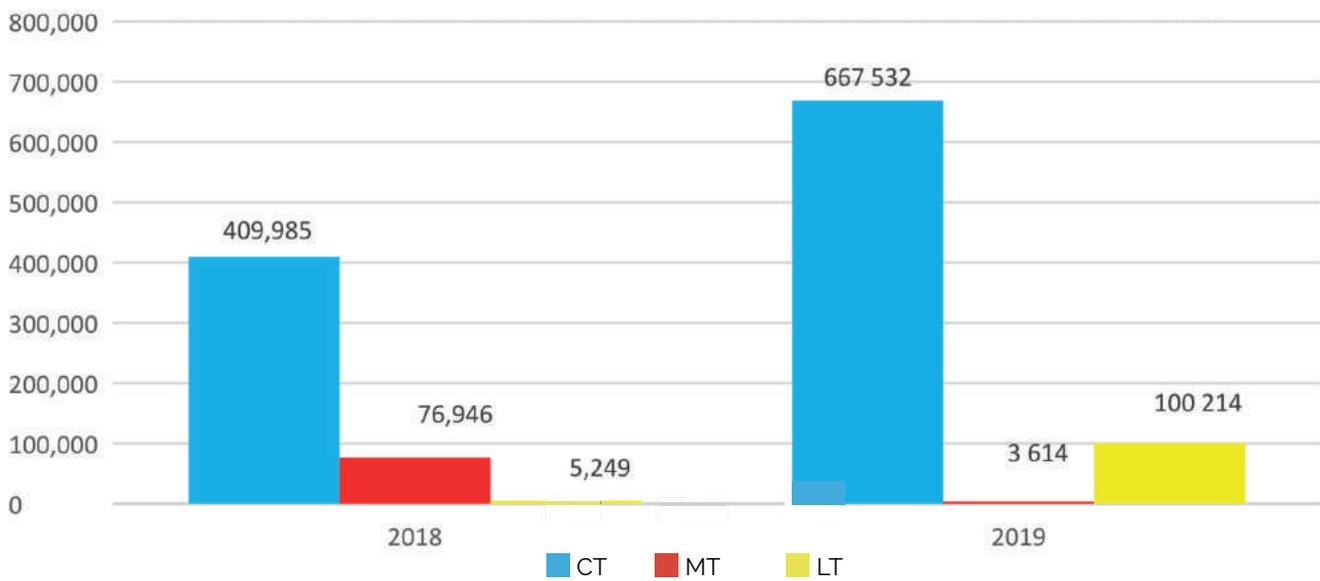
MATURITE	2018	%	2 019	%	VAR (2018-2019)	
CT	409 985	83%	667 532	87%	257 547	92%
MT	76 946	16%	3 614	0%	-73 332	-26%
LT	5 249	1%	100 214	13%	94 965	34%
<b>TOTAL</b>	<b>492 180</b>	<b>100%</b>	<b>771 359</b>	<b>100%</b>	<b>279 179</b>	<b>57%</b>

(Données en millions de FCFA)

### REPARTITION DES RESSOURCES PAR MATURITE EN 2019



### EVOLUTION DES RESSOURCES PAR MATURITÉ EN 2019



### 3. LE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

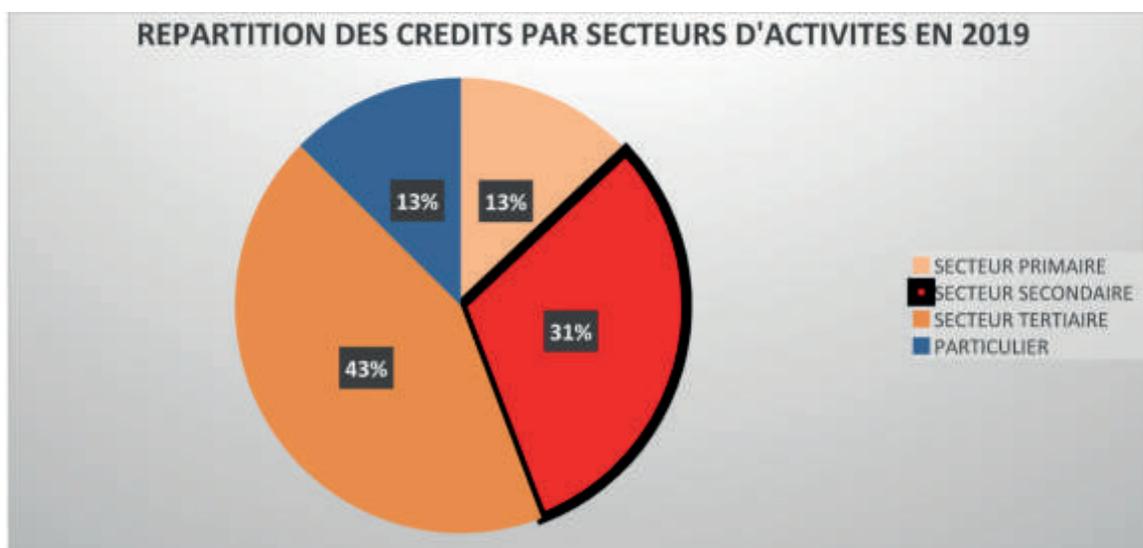
Les crédits faits par la BNI à l'économie ont connu une embellie entre 2018 et 2019. En effet les crédits mis en place ont connu une hausse de 219 516 millions de FCFA (+96 %) passant de 228 004 millions de FCFA en 2018 à 447 522 millions de FCFA à la fin de l'année 2019. Un total de 43 845 dossiers de crédits a été approuvé dont les 15 plus importants se chiffrent à 174 016 millions de FCFA, soit 39% des crédits octroyés au cours de l'année.

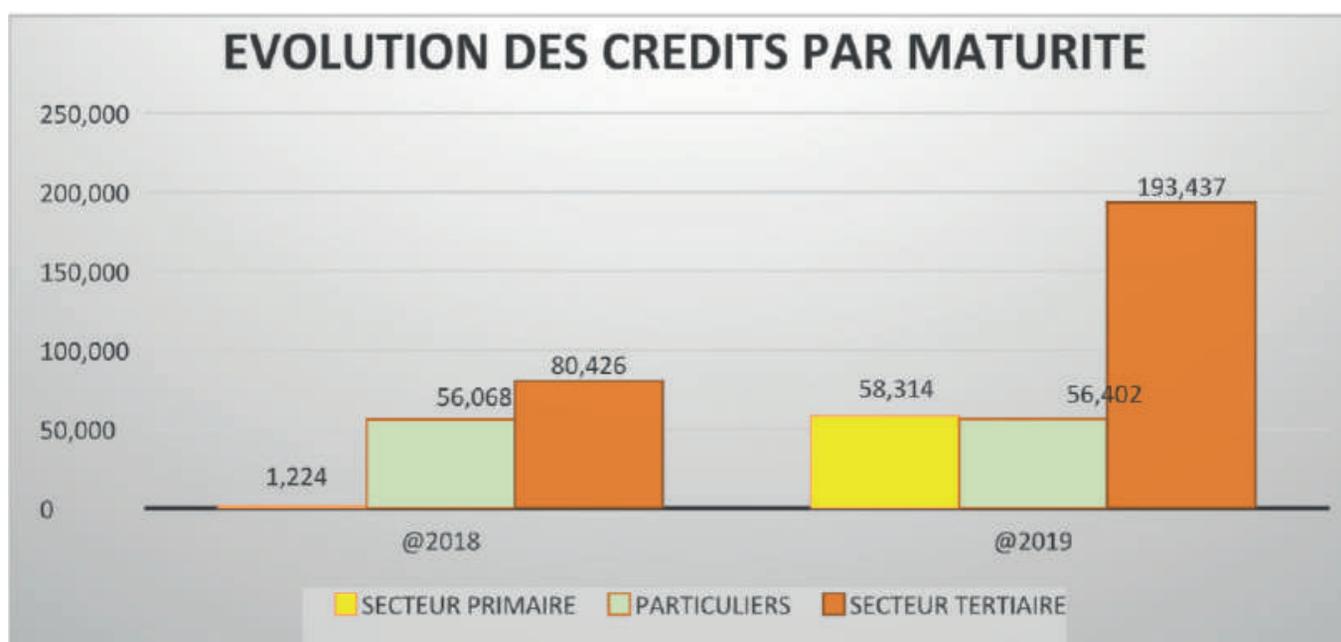
#### LES CRÉDITS MIS EN PLACE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS

Sur le volume de 447 522 millions FCFA mis en place au 31 décembre 2019, 58 314 millions de FCFA, représentant 13%, ont été affectés au secteur primaire contre 1 224 millions de FCFA en 2018. Les particuliers ont bénéficié d'un financement global de 56 402 millions de FCFA en 2019 (+13%) contre 56 068 millions de FCFA en 2018. Les crédits au secteur secondaire et tertiaire ont augmenté respectivement de 54% et 141%

SECTEUR ECONOMIQUE	2018	%	2 019	%	VAR(2018-2019)	
SECTEUR PRIMAIRE	1 224	1%	58 314	13%	57 090	4 664%
SECTEUR SECONDAIRE	90 286	40%	139 369	31%	49 083	54%
SECTEUR TERTIAIRE	80 426	35%	193 437	43%	113 011	141%
PARTICULIERS	56 068	25%	56 402	13%	334	1%
<b>TOTAL</b>	<b>228 004</b>	<b>100%</b>	<b>447 522</b>	<b>100%</b>	<b>219 516</b>	<b>96%</b>

(Données en millions de FCFA)





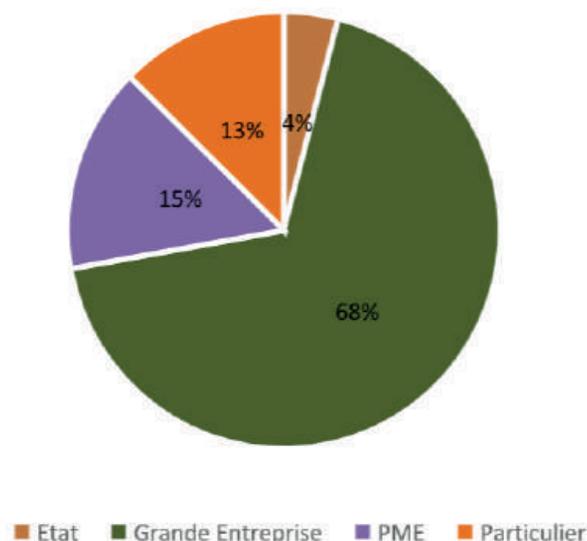
## LES CRÉDITS MIS EN PLACE PAR TYPE DE CLIENT

Les crédits aux grandes entreprises se sont chiffrés à 304 996 millions de FCFA en 2019 contre 137 024 millions de FCFA de crédits au cours de l'exercice 2018, soit une hausse de 123 %, représentant 68% de l'ensemble des mises en place de l'année. Les PME ont vu leur financement augmenté passant de 34 737 millions en 2018 à 68 047 millions en 2019 (+96%). Les crédits à l'Etat connaissent une hausse de 8%.

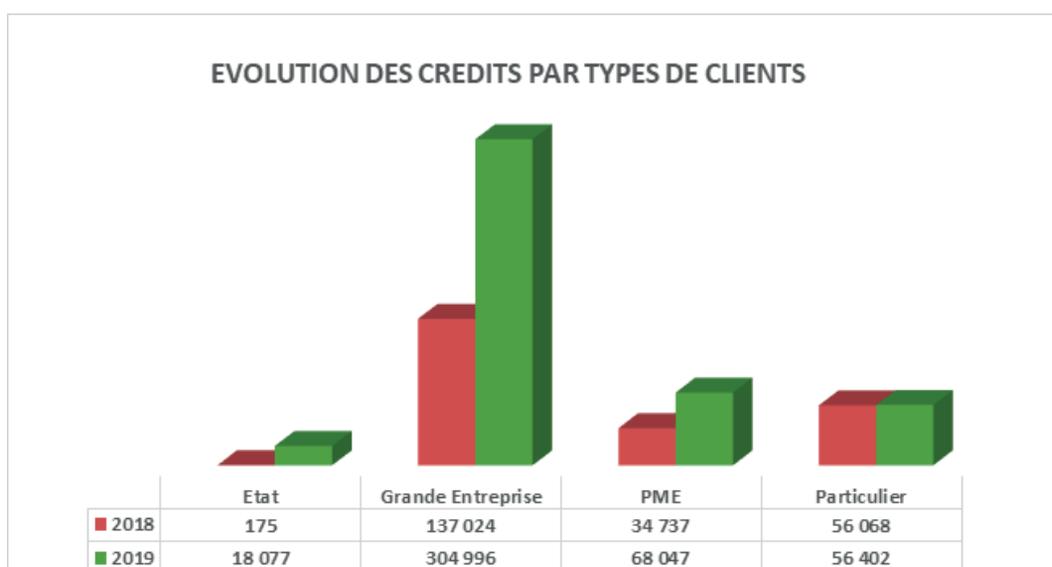
TYPE CLIENT	31/12/2018		31/12/2019		VARIATION (2018-2019)	
		%		%		
Etat	175	0%	18 077	4%	17 902	10 230 %
Grandes Entreprises	137 024	60%	304 996	68%	167 972	123 %
PME	34 737	15%	68 047	15%	33 310	96 %
Particuliers	56 068	25%	56 402	13%	334	1%
<b>TOTAL</b>	<b>228 004</b>	<b>100%</b>	<b>447 522</b>	<b>100%</b>	<b>219 516</b>	<b>96%</b>

(Données en millions de FCFA)

## REPARTITION DES CREDITS PAR TYPE DE CLIENTS EN 2019



## EVOLUTION DES CRÉDITS PAR TYPE DE CLIENTS EN 2019



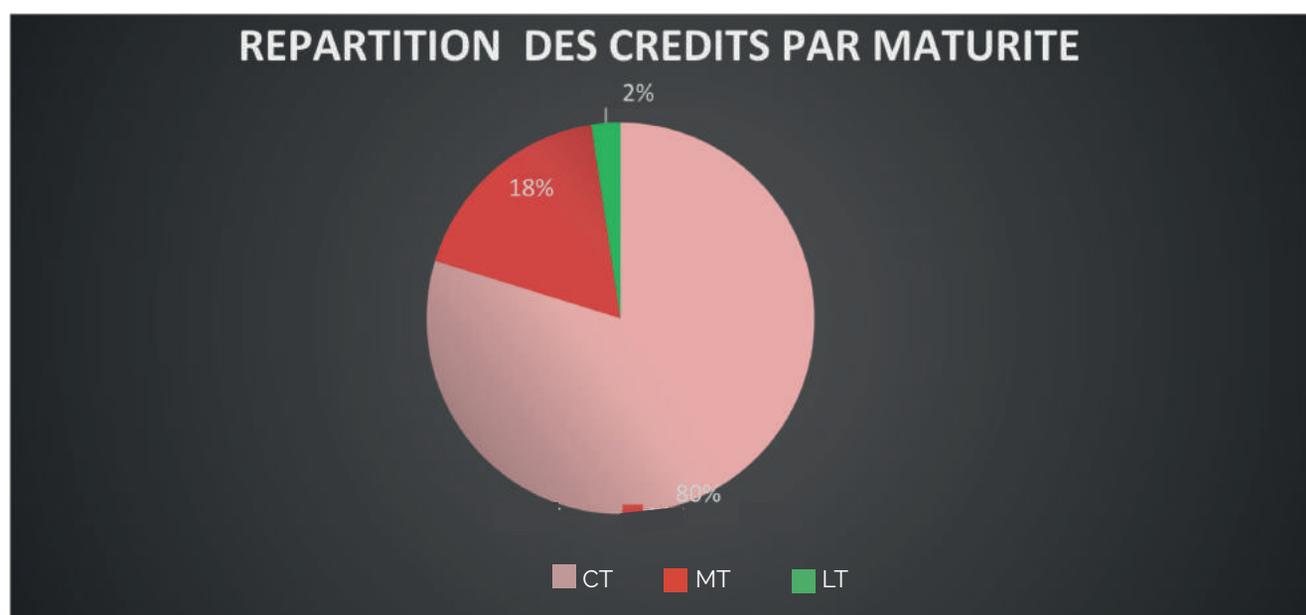
### II-3- LES CRÉDITS MIS EN PLACE PAR MATURITÉ

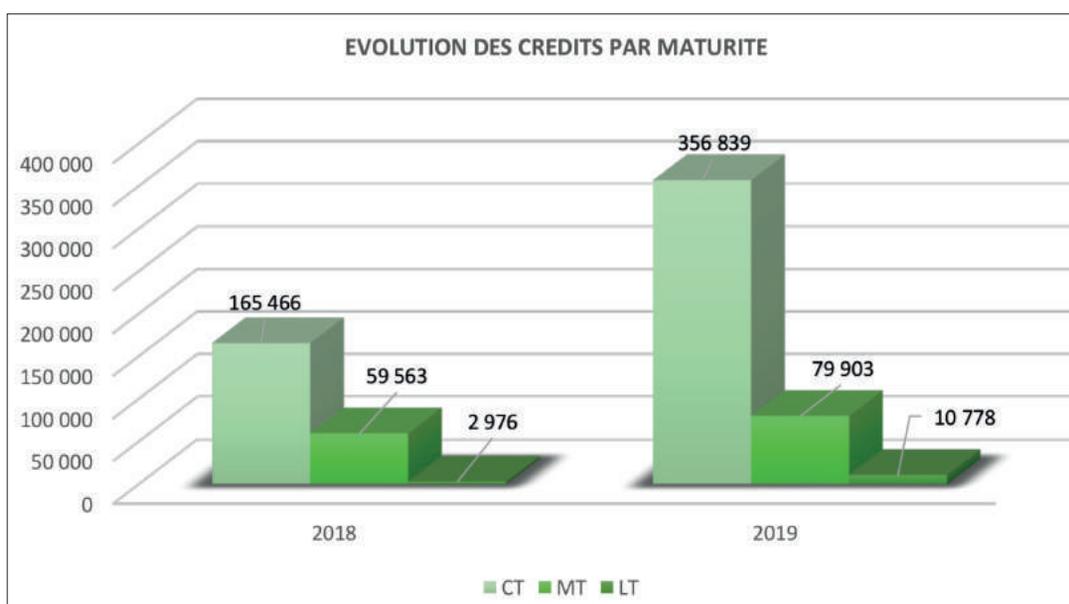
Les crédits mis en place au 31 décembre 2019 et estimés à 447 522 millions de FCFA, sont en majorité constitués de crédits à court terme (Découverts, Avances, Escomptes etc.), qui représentent 80% de l'ensemble des crédits accordés (contre 73% en 2018), soit 356 839 millions de FCFA en 2019 contre 165 466 millions de FCFA en 2018, suivi des crédits à moyen terme avec 18% (79 903 millions de FCFA) en hausse de 34% par rapport à 2018 et des crédits à

long terme qui ne représentent que 2% (10 778 millions de FCFA) du total. Cette répartition est presque identique à celle observée au 31 décembre 2018, où les crédits mis en place pour un montant de 228 005 millions de FCFA étaient constitués à 73% d'engagements à court terme et à 1% d'engagements à long terme.

MATURITE	2018		2 019		VAR(2018-2019)	
		%		%		
Court Terme	165 466	73%	356 839	80%	191 373	116%
Moyen Terme	59 563	26%	79 903	18%	20 340	34%
Long Terme	2 976	1%	10 778	2%	7 802	262%
<b>TOTAL</b>	<b>228 004</b>	<b>100%</b>	<b>447 522</b>	<b>100%</b>	<b>219 516</b>	<b>96%</b>

(Données en millions de FCFA)





## 4-LA GESTION DELEGUEE DES FONDS NATIONAUX

Dans le but de mobiliser des ressources affectées au financement d'une politique ou d'un programme sectoriel jugé prioritaire, l'Etat, en accord avec les partenaires au développement, notamment la Banque Mondiale, a créé et logé des Fonds Nationaux au sein de la Banque Nationale d'Investissement (BNI).

Ainsi, pour assurer la gestion de ces Fonds, un cadre juridique a été défini par l'Etat à travers :

- L'ordonnance n° 87 366 du 1er Avril 1987 ratifiée par la loi n°87 805 du 28 juillet 1987, portant création et gestion des Fonds Nationaux au sein de la CAA ;
- Le décret n° 94-194 du 30 juillet 1994, portant application de ladite ordonnance précisant le cadre général d'organisation et de fonctionnement de ces Fonds ;
- Le décret de création de chaque Fonds.

Les Fonds Nationaux sont dotés d'un Comité de Gestion et d'un Secrétariat Technique composés de membres issus des structures étatiques ou para-étatiques en relation avec l'activité du Fonds.

Au cours de l'exercice 2019, les fonds Nationaux ont collecté des ressources et effectué des interventions dans des domaines jugés prioritaires par l'Etat et conformément à leurs objets:

- + FSH: Fonds de Soutien à l'Habitat
- + CDMH: Compte De Mobilisation pour l'Habitat
- + CTU: Compte des Terrains Urbains
- + FNEC: Fonds National de l'École
- + FREMIN: Fonds national de Restructuration et de Mise à Niveau des entreprises Industrielles
- + FNE: Fonds National de l'Eau
- + FPCL: Fonds de Prêts aux Collectivités Locales
- + FDT: Fonds de Développement Touristique
- + FONSIC: Fonds de soutien à l'Industrie Cinématographique
- + FNDE: Fonds National de l'Environnement.

## LES RESSOURCES DES FONDS NATIONAUX

Les fonds nationaux ont mobilisé au cours de l'année 2019 des ressources globales de 4 457 millions de FCFA contre 6 414 millions de FCFA en 2018 soit une baisse de 31% liés à la baisse importante de la parafiscalité allouée (-55%).

32% des ressources collectées en 2019 proviennent de la parafiscalité contre 48% en 2018. Les fonds nationaux arrivent à s'autofinancer dans la proportion de 36% en 2019 contre 29% en 2018. La subvention de l'Etat a connu une diminution de 2% en 2019 par rapport à 2018.

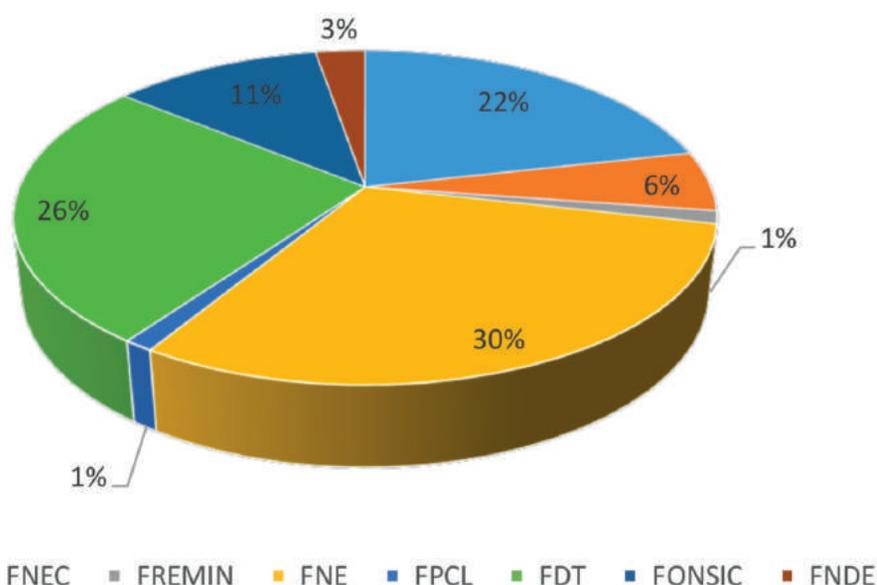
RESSOURCES	31/12/2018	%	31/12/2019	%	VARIATION (2018-2019)	
Autofinancement	1 835	29%	1 610	36%	-225	-12%
Parafiscalité	3 103	48%	1 405	32%	- 1 698	-55%
Subvention Etat	1 475	23%	1 442	32%	- 33	-2%
<b>TOTAL</b>	<b>6 414</b>		<b>4 457</b>		<b>- 1 957</b>	<b>-31%</b>

(Données en millions de FCFA)

La répartition des ressources par fonds se décompose comme suit :

FONDS	2018	2019
Fonds de Soutien à l'Habitat (FSH)	731	587
Compte De Mobilisation pour l'Habitat (CDMH)	742	796
Compte des Terrains Urbains (CTU)	6	6
Fonds National de l'École (FNEC)	216	229
Fonds national de Restructuration et de Mise à Niveau des entreprises Industrielles (FREMIN)	250	-
Fonds National de l'Eau (FNE)	2 830	1 181
Fonds de Prêts aux Collectivités Locales (FPCL)	240	106
Fonds de Développement Touristique (FDT)	775	1 004
Fonds de soutien à l'Industrie Cinématographique (FONSIC)	450	437
Fonds National de l'Environnement. (FNDE)	172	109
<b>TOTAL</b>	<b>6 414</b>	<b>4 457</b>

## REPARTITION DES RESSOURCES PAR TYPE DE FONDS EN 2019



## LES INTERVENTIONS DES FONDS NATIONAUX

Au cours de l'exercice 2019, les interventions des Fonds Nationaux se sont chiffrées à 4 090 millions de FCFA contre 3811 millions de FCFA en 2018 (+6%) en lien avec la hausse des interventions dans le secteur de l'éducation/formation (+213%), dans le secteur de l'Eau et de l'environnement (+65%) et dans le secteur de la culture (+40%), et cela malgré une baisse des financements otroyés à l'habitat (+42%) et l'industrie (-67%).

INTERVENTION/SECTEUR	2018	%	2019	%	VAR( 2019-2018)	
HABITAT	1 495	39%	871	22%	- 624	-42%
EDUCATION	75	2%	234	6%	159	213%
INDUSTRIE ET COMMERCE	150	4%	50	1%	- 100	-67%
EAU ET ENVIRONNEMENT	811	21%	1334	33%	523	65%
ADMINISTRATION DECENTRALISÉE	-	0%	47	1%	47	47%
TOURISME	950	25%	1 048	26%	98	10%
CULTURE	331	9%	465	11%	134	40%
<b>TOTAL</b>	<b>3811</b>	<b>100%</b>	<b>4 049</b>	<b>100%</b>	<b>238</b>	<b>6%</b>

## LE BILAN AU 31/12/2019

(Données en FCFA)

ACTIF	Montant		PASSIF	Montant	
	31/12/2019	31/12/2018		31/12/2019	31/12/2018
CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	230 982 046 709	64 225 582 499	BANQUE CENTRALE, CCP	0	0
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	135 949 954 186	112 169 275 928	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	10 072 693 073	26 423 294 797
CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	5 695 420 369	2 977 766 899	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	771 359 112 997	492 179 777 628
CREANCES CLIENTELE	383 646 235 024	304 847 820 173	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	0	0
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	12 821 400 000	28 057 750 270	AUTRES PASSIFS	4 179 601 569	4 060 778 287
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	590 236 599	590 236 599	COMPTES DE REGULARISATION	10 717 316 899	7 843 919 621
ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	0	0	PROVISIONS	10 153 460 952	11 847 535 923
AUTRES ACTIFS	12 597 556 835	4 947 293 957	Emprunts et titres émis subordonnés	0	0
COMPTE DE REGULARISATION	11 531 559 812	7 386 048 318	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	17 972 394 755	7 378 117 732
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	4 652 525 103	4 240 797 298	Capital souscrit	20 500 000 000	20 500 000 000
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	475 000 000	475 000 000	Réserves	8 984 420 089	8 984 420 089
PRETS SUBORDONNES	307 510 031	293 256 464	Résultat en instance d'affectation	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 942 923 233	2 901 900 319	Report à nouveau	-22 106 302 358	-15 723 166 104
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21 262 212 344	16 620 695 264	Résultat de l'exercice	10 594 277 024	-6 383 136 253
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>824 454 580 245</b>	<b>549 733 423 988</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>824 454 580 245</b>	<b>549 733 423 988</b>

HORS BILAN	MONTANT	
	31/12/2019	31/12/2018
ENGAGEMENTS DONNES	59 685 097 472	62 176 724 972
1 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	238 417 763	305 906 299
2 ENGAGEMENT DE GARANTIE	59 446 679 709	61 870 818 673
3 ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0
ENGAGEMENTS RECUS	764 014 341 502	555 381 512 187
4 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	136 536 170	136 536 170
5 ENGAGEMENT DE GARANTIE	763 877 805 332	555 244 976 017
6 ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0

## I-3 ETATS FINANCIERS

# LE COMPTE DE RESULTAT

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 31 12 2019 (EN FCFA)

PCB IGOR	INTITULES		
		31/12/2019	31/12/2018
1	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	29 869 134 771	27 799 640 460
2	INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	-9 187 282 396	- 7 987 560 605
3	REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	358 377 153	274 964 197
4	COMMISSIONS (Produits )	12 909 793 910	10 047 664 672
5	COMMISSIONS (Charges )	- 437 026 595	- 284 823 012
6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATION DE PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	241 744 899	228 276 256
7	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATION DE PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	-	-
8	AUTRES PRODUITS D' EXPLOITATION BANCAIRE	2 498 572 506	2 933 773 580
9	AUTRES CHARGES D' EXPLOITATION BANCAIRE	- 922 363 680	- 1 025 435 443
10	PRODUIT NET BANCAIRE	35 330 950 568	31 986 500 105
11	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	-	-
12	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	- 20 412 596 637	- 21 723 332 389
13	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS	- 3 444 328 650	- 4 241 983 589
14	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	11 474 025 281	6 021 184 127
	COUT DU RISQUE (CLIENTELE)	- 2 942 380 063	- 12 933 535 290
	COUT DU RISQUE (RISQUES ET CHARGES)	920 205 442	564 214 910
15	COUT DU RISQUE TOTAL	- 2 022 174 621	- 12 369 320 380
16	RESULTAT D'EXPLOITATION	9 451 850 660	-6 348 136 253
17	GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES	1 177 426 364	
18	RESULTAT AVANT IMPOT	10 629 277 024	- 6 348 136 216
19	IMPÔTS SUR LES BENEFICES	- 35 000 000	- 35 000 000
20	RESULTAT NET	10 594 277 024	- 6 383 136 253

# 1. EVOLUTION DE LA SITUATION BILANTIELLE

## - TOTAL DU BILAN

Le total du bilan passe de 549 733 millions de FCFA à fin 2018 à 824 455 millions de FCFA à fin 2019, soit une augmentation de 274 721 millions de FCFA (+50%). Cette augmentation est liée d'une part à la progression des avoirs en caisse et à la Banque Centrale (+260%), aux placements sur le marché interbancaire (+91%) et à l'augmentation des immobilisations de la Banque (+29%), et d'autre part à l'augmentation des dépôts de la clientèle (+57%) et à une meilleure performance du résultat sur 2019.

## - CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Au 31 décembre 2019, les créances clientèles nettes de provisions passent à 383 646 millions de FCFA contre 304 848 millions de FCFA à fin 2018, soit une progression de 78 798 millions de FCFA (+26%).

## - DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

Le solde des dépôts de la clientèle entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019 augmente de 279 179 millions de FCFA en passant de 492 180 millions de FCFA à 771 359 millions de FCFA, soit une hausse de 57%.

## - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Elles sont passées en valeur nette de 145 532 millions de FCFA en 2018 à 154 487 millions de FCFA en 2019, soit une hausse de 8 955 millions de FCFA (+16%).

Les immobilisations financières sont composées de (en millions de FCFA) :

	2018	2019	Variation	%
Obligations	140 227	148 770	8 543	6%
Participations à long terme	4 240	4 652	412	10%
Part dans les entreprises liées	475	475	-	0%
Autres titres à revenus variables	590	590	-	0%
<b>TOTAL</b>	<b>145 532</b>	<b>154 487</b>	<b>8 955</b>	<b>16%</b>

L'évolution des immobilisations financières s'explique par la souscription en 2019 à deux emprunts TPCI pour un montant total de 32 770 millions de FCFA, la souscription à l'augmentation du capital de la loyale Vie pour 300 millions de FCFA et le remboursement des échéances des TPCI pour un montant de 10 599 millions de FCFA.

### - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Elles sont passées en valeur nette de 19 523 millions de FCFA en 2018 à 25 205 millions de FCFA en 2019, soit une hausse de 5 682 millions de FCFA, soit 64 %. Les immobilisations sont composées de (en millions de FCFA) :

	2018	2019	Variation	%
- Immobilisations incorporelles	2 902	3 943	1 041	36%
- Immobilisations corporelles	16 621	21 262	4 641	28%
<b>TOTAL</b>	<b>19 523</b>	<b>25 205</b>	<b>5 682</b>	<b>29%</b>

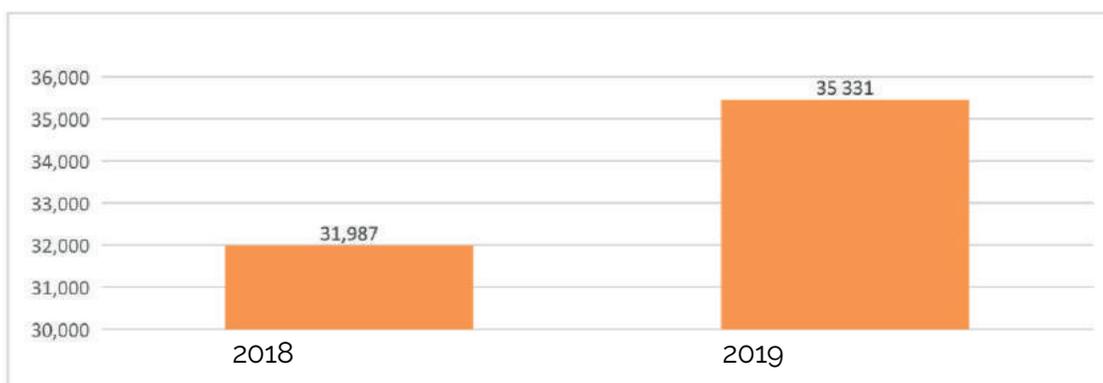
## II. EVOLUTION DES DONNEES DE GESTION

### - Le Produit net bancaire

Le produit net bancaire de l'exercice 2019 s'établit à +35 331 millions de FCFA contre +31 987 millions de FCFA en 2018 soit une hausse de 3 344 millions de FCFA (+10%).

La progression du PNB est essentiellement liée aux performances réalisées sur les activités génératrices des commissions notamment la bancassurance (+200 millions de FCFA), les transferts à l'international (+200 millions de FCFA), les placements en bon à court terme (343 millions de FCFA) et les produits monétiques (+40 millions de FCFA).

LIBELLES	2018	2019	Variation	%
PRODUIT NET BANCAIRE	31 987	35 331	3 344	10%
<b>TOTAL</b>	<b>31 987</b>	<b>35 331</b>	<b>3 344</b>	<b>10%</b>



### - Les frais généraux

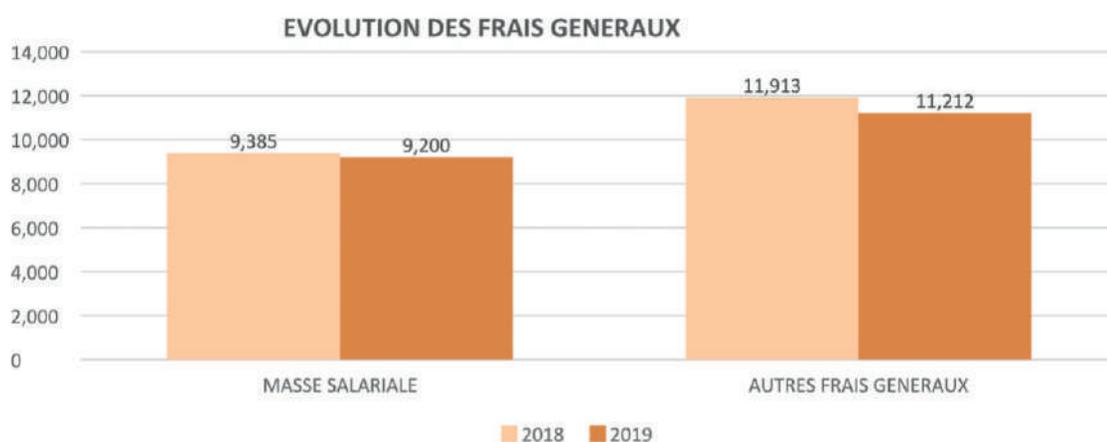
Les frais généraux diminuent de 1 311 millions de FCFA (-6%) entre 2018 et 2019. Ils se chiffrent respectivement à 21 723 millions de FCFA et 20 412 millions de FCFA. Cette baisse s'explique principalement par la politique de maîtrise des charges initiée par la Banque.

Les frais généraux 2019 se décomposent comme suit :

- Masse salariale 9 200 millions de FCFA contre 9 385 millions de FCFA en 2018.
- Autres frais généraux 11 212 millions de FCFA contre 11 913 millions de FCFA en 2018.

Le coefficient d'exploitation (charges d'exploitation + amortissements rapportés au PNB) connaît une baisse significative, en passant de 81% à 67% en lien avec la performance observée sur le PNB et la maîtrise des charges d'exploitation.

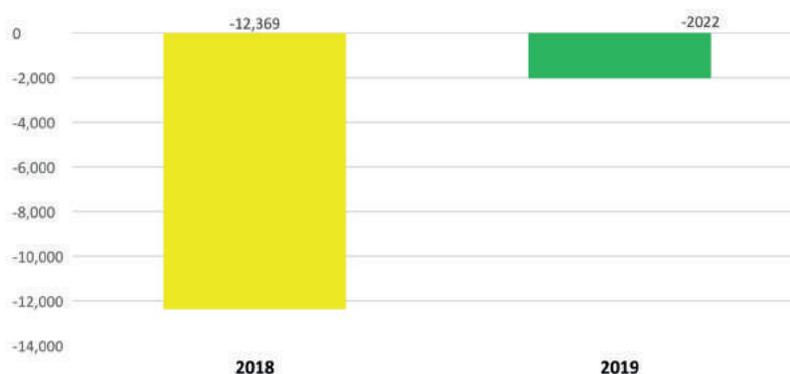
LIBELLES	2018	2019	Variation	%
MASSE SALARIALE	9 385	9 200	-185	-2%
AUTRES FRAIS GENERAUX	11 913	11 212	-701	-6%
<b>TOTAL</b>	<b>21 723</b>	<b>20 412</b>	<b>-1 311</b>	<b>-6%</b>



## - Le coût net du risque

Nous notons une amélioration significative du coût net du risque qui est passé de - 12 369 millions de FCFA en 2018 à -18 256 millions de FCFA en 2019

LIBELLES	2018	2019
COUT NET DU RISQUE	-12 369	- 2 022
TOTAL	-12 369	- 2 022



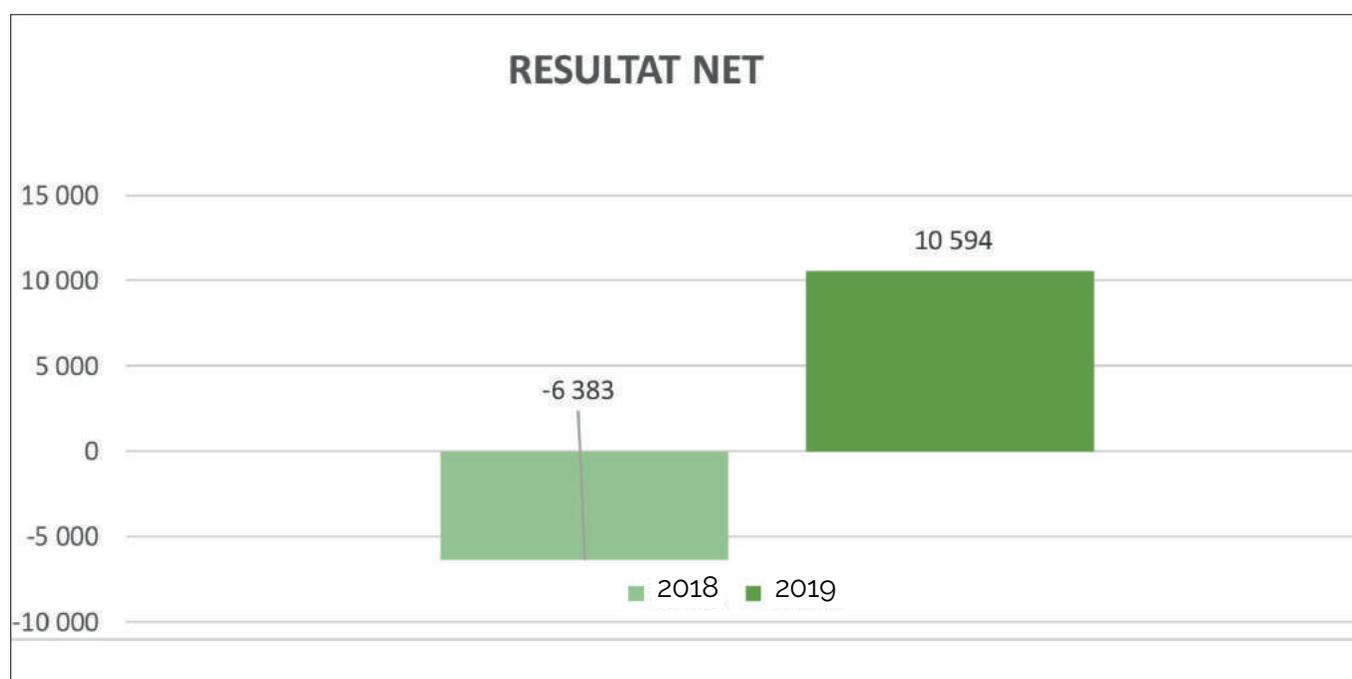
## - Le résultat

Le résultat net de l'exercice 2019 s'établit à un gain de 10 594 millions de FCFA contre une perte de 6 383 millions de FCFA en 2018 soit une amélioration de 16 977 millions de FCFA.

Cette performance est la résultante :

- De l'amélioration de l'activité commerciale ayant permis d'augmenter le PNB
- D'une meilleure maîtrise des charges d'exploitation;
- Des progrès réalisés dans l'assainissement du portefeuille de crédit impactant positivement le coût net du risque.

TYPE CLIENT	31/12/2018	%	31/12/2019	%	VARIATION (2018-2019)	
RESULTAT NET	-6 383	100%	10 594	100%	16 977	266%
TOTAL	-6 383	100%	10 594	100%	16 977	266%



## - Evolution des Ratios réglementaires

Les fonds propres de la Banque s'établissent au 31/12/2019 à -11 212 millions de FCFA. L'ouverture et l'augmentation du capital de la Banque annoncée par l'Etat actionnaire qui devraient être achevées au premier trimestre 2020 ainsi que les actions de restructuration d'entreprises permettront une amélioration substantielle des fonds propres effectifs.

LIBELLÉ	Norme réglementaire	Situation au 31/12/2018	Situation au 31/12/2019
Fonds propres effectifs	$\geq 10\,000$	-6 062	-11 212
Ratio de fonds propres CET 1	$\geq 6,875\%$	-4,73%	-1,69%
Ratio de fonds propres de base T1	$\geq 7,875\%$	-5,68%	-2,23%
Ratio de solvabilité	$\geq 10,375\%$	-5,50%	-2,15%
Ratio de levier	$\geq 3,000\%$	-1,68%	-1,36%
Ratio couverture des emplois stables par les ressources stables	$\geq 50\%$	89,56%	98%
Norme de division des risques	$\leq 45,000\%$	740,16%	-15,53%

## - Bilan social

Année de la célébration du soixantenaire, la BNI s'est attelée à marquer 2019 sous l'angle social, par l'appui à diverses structures œuvrant dans la sensibilisation et l'assistance de malades ou en accompagnement d'actions d'utilité publique.

C'est ainsi, qu'en externe, elle a participé en qualité de partenaire :

- Au Diner Gala de la Fondation ICA pour la lutte contre les maladies cardiaques ;
- Au Diner Gala de la Fondation SERVIR ;
- Au Diner Gala de la Fondation CHILDREN OF AFRICA.

En outre, afin d'améliorer la prise en charge des enfants autistes, un appui a été accordé par la BNI, pour la formation de leurs encadreurs.

La BNI a également pris part aux côtés de Club Services, notamment dans la campagne de sensibilisation et de lutte contre le cancer du sein, à travers « Octobre Rose ».

Le clou de ces actions s'est traduit par une opération de don de sang et par le rafraîchissement de la peinture de l'école Primaire Kouassi Lenoir de Treichville, par le Personnel de la Banque Nationale d'Investissement, dans sa globalité.

Par ailleurs, en interne, outre la traditionnelle visite médicale instituée et gratuite pour l'ensemble du staff, le Personnel de la BNI, à travers sa mutuelle MABNI, a bénéficié d'un don de 7.000.000 FCFA, offert par le Conseil d'Administration présidé par M. Souleymane CISSE.

Pour rappel, ce montant est la récompense du « Prix de l'Efficacité du Conseil d'Administration » décerné à la BNI, lors de la cérémonie du PRIX D'EXCELLENCE DE LA GOUVERNANCE DES ENTREPRISES PUBLIQUES organisée par l'État actionnaire représenté par le Ministre du budget et du portefeuille de l'État.

## I-4 PERSPECTIVES

Les principales perspectives envisagées en termes d'amélioration de la gouvernance du Conseil d'Administration sont les suivantes :

- Le suivi de la mise en œuvre du plan stratégique 2017-2021 ;
- Le suivi de la mise en œuvre intégrale des injonctions de la Commission Bancaire ;
- Le suivi de l'opérationnalisation des recommandations de l'audit des Ressources Humaines, des différents audits diligentés par le Conseil d'administration, notamment l'audit des ressources humaines, la revue des procédures, l'audit juridique et le schéma directeur ;
- Le renforcement du dispositif de contrôle interne de la banque ;
- Le renforcement du dispositif de recouvrement des créances ;
- La formation du personnel ;
- Et la consolidation des progrès réalisés au cours de l'exercice pour l'amélioration des opérations et de la gouvernance d'une manière générale.

## I-5 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE



# IMPACT DU COVID-19 ET L'APPUI DONT LA BANQUE POURRAIT AVOIR BESOIN

# INTRODUCTION

L'actualité sur l'exercice 2020 est marquée par la nouvelle menace sanitaire que constitue la pandémie à Coronavirus (Covid-19), virus d'origine animale apparu en décembre 2019 en Chine. Face à la progression significative du Covid-19 en Asie et en Europe, de nombreuses mesures ont été prises par les gouvernements de ces pays et depuis quelques semaines en Afrique de l'Ouest et particulièrement en Côte d'Ivoire. Ces mesures ont directement ou indirectement, des répercussions sur nos économies et partant sur nos entreprises.

Cette note a pour objet d'évaluer l'impact du Covid-19 et l'appui dont la Banque pourrait avoir besoin de certains partenaires, des autorités monétaires et de l'Etat pour la continuité de son activité dans cette période difficile.

Il est entendu que les mesures prises et celles à venir s'inscrivent dans la logique de la continuité de l'activité de la Banque.

## A. QUELLES SONT LES CONSEQUENCES PREVISIBLES DU COVID-19 POUR LA BANQUE ?

### CONTEXTE ET ENJEUX



## IMPACTS SUR LE PERSONNEL (RH)

- Exposition au virus via le contact avec (i) la clientèle originaire ou non des zones à risque et (ii) des personnes dans le cadre de leurs activités hors de la banque, mais aussi du fait de la manipulation des valeurs monétaires (billets, espèces) ;
- Situation socioéconomique anxieuse impactant l'efficacité opérationnelle des collaborateurs;
- Accroissement des charges sociales liées à la fermeture des écoles, au ralentissement de certains secteurs et surtout à la flambée des prix des denrées de 1ère nécessité ;
- Restriction des mouvements et circulations.

## IMPACTS SUR LE BUSINESS

- Impact budgétaire lié aux dispositifs et mesures exceptionnelles nécessaires à l'activation du Plan de Continuité d'Activité ;
- Impact sur l'activité lié au ralentissement général des activités économiques ;
- Impact sur la qualité des services en cas d'absentéisme important pour cause de contamination ou d'indisponibilité des prestataires de prestations externalisées.

## **B. QUELLES SONT LES CONSEQUENCES SUR L'ACTIVITE EN TANT QU'INSTITUTION DE CREDIT ?**

Les conséquences spécifiques :

- Contraction du PNB de la Banque à minima sur le second trimestre 2020, consécutif au ralentissement de l'activité de crédit et aux mesures de reports d'échéances ;
- Accroissement du risque de dégradation de la qualité du portefeuille de crédits lié:
  - Aux restrictions de circulation des biens et des personnes et partant des intrants de plusieurs industries,
  - Aux difficultés de trésorerie conjoncturelles ou induites par les mesures restrictives,
  - Aux mesures restrictives prises par le Gouvernement et impactant directement les secteurs spécifiques tels que la restauration, le transport, l'hôtellerie, le négoce...
- Impact budgétaire lié aux dispositifs et mesures exceptionnelles nécessaires à l'activation du Plan de Continuité d'Activité,
- Impact sur la qualité des services en cas d'absentéisme important pour cause de contamination.

- Impact sur la qualité des services externalisés au cas où les prestataires de la banque rencontrent des difficultés dans l'activation de leurs dispositifs de Continuité d'Activité ou du fait des impacts RH majeurs en leur sein en lien avec le Covid-19, mais également du fait de l'impact des mesures restrictives de déplacement prises par l'Etat.

## **C. QUELLES SONT LES MESURES PRISES PAR LA BANQUE ?**

Conformément à la stratégie de continuité des activités de la Banque, le Comité de suivi opérationnel a été activé la semaine du 02 mars sous la supervision de la Direction Générale. L'objectif étant de s'assurer de la bonne mise en œuvre des différentes mesures prises par la banque. Par ailleurs, ce Comité s'est réuni à une fréquence bi-hebdo à minima avec un point journalier transmis à la Direction Générale pour suivre l'évolution de ces dispositions. En droite ligne avec les évolutions récentes sur la pandémie et des mesures prises à l'échelle nationale, de nouvelles dispositions ont été adoptées, et encadrées dès le 24 mars 2020 par un Comité de Crise en lieu et place du Comité opérationnel initialement mobilisé.

### **La sensibilisation du personnel, des clients et des partenaires**

La première action a consisté à diffuser à l'endroit du personnel, des clients et des partenaires des messages d'information et de sensibilisation sur les gestes et les bonnes pratiques de prévention en droite ligne avec les dispositions prises à l'échelle nationale. Ces messages sont régulièrement relayés sur toutes les plateformes de communication de la Banque.

Par ailleurs, un atelier de sensibilisation en ligne de l'ensemble du personnel a été organisé le 19 mars dernier avec la collaboration de la Direction de la Gestion des Risques, du corps médical, du Comité d'Hygiène et des Ressources Humaines pour renforcer davantage la lutte

### **Les mesures sanitaires et logistiques**

Les principales mesures déjà en vigueur sont présentées ci-après :

- La mise en œuvre opérationnelle dès le 31 mars, de solutions dédiées pour le transport du personnel BNI assurant le service minimum aussi bien en agence qu'en central, en vue de réduire leur exposition au Covid-19 et faciliter les déplacements,
- Pour les collaborateurs désignés pour assurer le service minimum (en présentiel comme à distance), les dispositions sanitaires et logistiques ont été prises pour garantir leur santé et leur sécurité sur les différents sites,
- Le renforcement de la politique de nettoyage et de désinfection sur l'ensemble de nos sites et agences ;
- Le réaménagement des horaires de travail (7h30-15h30) et d'ouverture des agences (lundi au vendredi 8h00-14h00 / Plus d'ouverture d'agence les samedis) ;
- La suspension jusqu'à nouvel ordre des missions à l'extérieur de la Côte d'Ivoire ;
- La suspension de toute mission de prestation externe en provenance et en particulier des zones à risque, sauf cas exceptionnel ;

- Le recensement et la prise en charge systématique par le corps médical avec la collaboration de la Direction des Ressources Humaines de tout membre du personnel en déplacement notamment dans les zones à risques ;
- L'affichage des messages de sensibilisation de l'INHP et des recommandations de notre corps médical sur l'ensemble de nos sites et agences ;
- La distribution (en continu) des stocks de gels, cache-nez et gants sur l'ensemble du réseau
- La mise en place d'un dispositif de lavage de mains à l'eau et au savon à l'entrée de chacun des sites ;
- L'intensification de la fréquence de nettoyage des espaces de travail et des sanitaires en s'assurant du respect par les prestataires du cahier des charges ;
- Les dispositifs spécifiques aux agences concernant l'application des mesures barrières ;
- La mise à jour des annuaires des ressources clés en lien avec les exigences du plan de continuité des activités.

## **D. QUELLES SONT LES ATTENTES DE LA BANQUE VIS-A-VIS DES POUVOIRS PUBLICS ?**

### **Le volet Ressources Humaines**

Renforcer la sécurité du personnel des agences en prévoyant des dispositifs autour des sièges et agences bancaires surtout en période de fin de mois eu égard à l'impact des mesures de distanciation de 1 mètre sur la gestion des files d'attente. Prévoir également ce dispositif en cas de confinement total ou partiel avec ouverture autorisée des agences bancaires,

### **Volet Activité bancaire**

- Garantir la sécurité des mouvements d'approvisionnement des DAB/GAB ;
- Faciliter la délivrance des autorisations de circulation des prestataires de services externalisées intervenant dans la gestion des DAB/GAB et la livraison des fonds ;
- Prendre des dispositions pour mitiger le risque de défaut sur les secteurs directement impactés par les mesures de restrictions (commerce, restauration, industrie, etc.), mais aussi sur les clients particuliers impactés par des mesures de chômage partiel.

## **E. QUELLES SONT LES ATTENTES DE LA BANQUE VIS-A-VIS DES BANQUES MULTILARALES DE DEVELOPPEMENT ?**

### **Assouplissement des règles d'accompagnement financier des banques**

Mettre en place un dispositif d'accompagnement des banques avec des conditions plus souples et adaptées au contexte actuel. Par exemple, revoir les niveaux de fonds propres minimum exigés et les taux de sinistralité minimum du portefeuille de certaines banques. Au regard de la tendance baissière du niveau de CDL d'une part et les bonnes perspectives sur les niveaux de fonds propres et des résultats d'autre part, cette mesure pourrait être favorable à notre Institution.

### **Accroissement des lignes de financement sur les secteurs les plus sinistrés**

Accroître les lignes de financement pour permettre aux banques de soutenir davantage les entreprises opérant dans les secteurs directement touchés par les effets des mesures de la pandémie : restauration, transport, hôtellerie et café-cacao. La mesure d'impact du portefeuille de crédit (présentement en cours à BNI) permettra de chiffrer et d'évaluer le besoin de financement sur ces secteurs.

**Le Directeur Général**

**Le Président du Conseil d'Administration**

**Fait à Abidjan le**



# RAPPORT GENERAL DES **COMMISSAIRES AUX COMPTES**

# Banque Nationale d'Investissement(BNI)

**Rapport des Commissaires aux Comptes**

**États financiers annuels**

**Exercice clos le 31 décembre 2019**

Goodwill Audit & Consulting  
Abidjan Cocody II PlateaOux  
06 B.P 1075 - Abidjan  
RCCM CI-ABJ-2006-B 2679  
CC : 4104919- Y

Ernst & Young, S.A.  
5, Avenue Marchand  
01 BP 2715 - Abidjan 01  
S.A. au capital de FCFA 12.000.000  
R.C.C.M. Abidjan 7118

Goodwill Audit & Consulting  
Abidjan Cocody II Plateaux  
06 B.P 1075 - Abidjan  
RCCM CI-ABJ-2006-B 2679  
CC : 4104919- Y

Ernst & Young, S.A.  
5, Avenue Marchand  
01 BP 2715 - Abidjan 01  
S.A. au capital de FCFA 12.000.000  
R.C.C.M. Abidjan 7118

Banque Nationale d'Investissement  
BNI  
01 BP 670  
Abidjan 01

Le 10 Avril 2020

## Rapport des Commissaires aux Comptes

### Etats financiers annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de la Banque Nationale d'Investissement (BNI) tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi et la réglementation bancaire,
- le fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne.

### I. Audit des états financiers annuels

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la Banque Nationale d'Investissement (BNI), S.A., comprenant le bilan et le hors bilan au 31 décembre 2019, le compte de résultat, ainsi que les notes annexes aux états financiers annuels.

A notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Plan Comptable Bancaire Révisé (PCB Révisé) de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA).

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA), conformément au Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique et des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et des règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes, et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles et codes. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du Conseil d'Administration relative aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Plan Comptable Bancaire de l'UMOA, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport du commissaire aux comptes.

## II. Vérifications spécifiques prévues par la loi et la réglementation bancaire

### II.1. Vérifications spécifiques et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers annuels et notre rapport du commissaire aux comptes sur ces états financiers annuels), le Formulaire de Déclaration Prudentielle des établissements de crédit et des compagnies financières (FODEP) et le projet de résolutions.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est de procéder aux vérifications et autres informations spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'anomalie significative dans les autres informations et vérifications spécifiques, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## II.2. Exécution du budget de l'exercice 2019

En application des dispositions de la loi n° 97-519 du 4 décembre 1997 portant définition et organisation des sociétés d'Etat, nous vous présentons nos observations sur l'exécution du budget de la BNI pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Le budget de la BNI pour l'exercice 2019 a été adopté par le Conseil d'Administration et approuvé au premier trimestre de 2019 par le Ministre auprès du Premier Ministre chargé du budget et du portefeuille de l'Etat.

Au titre de l'exercice 2019, les écarts présentés dans le tableau ci-dessous ont été notés entre les prévisions du budget visé ci-dessus et les réalisations pour les principaux agrégats :

*En millions de FCFA*

Libellés	Budget (A)	Réalisation (B)	Ecart budget-réalisé (B-A)	Taux d'exécution du budget (B/A)
Encours de dépôts	527 442	769 953	242 511	146%
Encours de emplois bruts(*)	386 798	502 173	115 375	130%
Produit Net Bancaire	34 177	35 332	1 155	103%
Coût net du Risque	-3 957	-2 022	-1 935	51%
Frais Généraux	20 696	20 414	-282	99%
Investissements	27 024	25 694	-1 330	95%

*(\*) Avec une réalisation en 2019 du montant de FCFA 366 180 millions des encours de emplois sains par caisse : soit 105% des objectifs budgétaires.*

Toutefois, nous tenons à signaler que des dépassements budgétaires ont été observés. Ils sont relatifs aux charges diverses d'exploitation, aux impôts et taxes ainsi que les charges sociales comme mentionnés dans le tableau ci-dessous.

*En millions de FCFA*

Libellés	Réalisation 31/12/2019	Budget 31/12/2019	Ecart budget-réalisé	Taux d'exécution
Charges diverses d'exploitation	824	470	354	175%
Impôts, taxes, vers, assimilés/rémunération	175	145	30	121%
Charges sociales	1 046	978	68	107%

## II.3. Vérifications spécifiques prévues par la réglementation bancaire

Dans le cadre du respect de la réglementation bancaire (circulaire n°004-2011/CB/C du 4 Janvier 2011), nous avons procédé aux vérifications spécifiques relatives au respect de la réglementation prudentielle, conformément aux normes de la profession. Nous devons porter l'information suivante à votre attention comme mentionnée dans le tableau ci-après :

N°	LIBELLES	FODEP	NORME	SITUATION AU 31.12.2019	OBSERVATIONS
1	Ratio de solvabilité totale	EP02	10,375	-2,15	NON RESPECTE
2	Norme de division des risques	EP29	45%	-15,53%	NON RESPECTE
3	Ratio de levier	EP33	3%	-1,36	NON RESPECTE
4	Limite individuelle sur les participations dans les entités commerciales (25% capital de l'entreprise)	EP35	25%	56%	NON RESPECTE
5	Limite individuelle sur les participations dans les entités commerciales (15% des fonds propres T1 de l'établissement)	EP35	15%	0%	NON RESPECTE (*)
6	Limite globale de participations dans les entités commerciales (60% des fonds propres effectifs de l'établissement)	EP35	60%	-31%	NON RESPECTE
7	Limite sur les immobilisations hors exploitation	EP36	15%	-31%	NON RESPECTE

N°	LIBELLES	FODEP	NORME	SITUATION AU 31.12.2019	OBSERVATIONS
8	Limite sur le total des immobilisations et des participations	EP37	100%	-198%	NON RESPECTE
9	Limite sur les prêts aux actionnaires, aux dirigeants et au personnel	EP38	20%	-41%	NON RESPECTE
10	Déclaration des 50 plus gros engagements	EP 32		248 952	

(\*) Le tiers sur lequel est calculé ce ratio est négatif, ce qui explique que le ratio présenté au 31.12.2019 soit de 0%.

#### II.4. Vérification des indemnités et autres rémunérations versées aux dirigeants sociaux

La note circulaire n°001-2011 du Premier ministre, relative à l'harmonisation des conditions de service et de rémunérations des dirigeants sociaux des sociétés d'Etat et des sociétés à participation financière publique majoritaire, prise le 15 juillet 2011, fixe le plafond des rémunérations allouées au Président du Conseil d'Administration et aux Directeurs Généraux à FCFA 3,3 millions et FCFA 4,3 millions et le plafond des indemnités versées aux Administrateurs à titre de jetons de présence à FCFA 3 millions.

Il ressort de nos vérifications qu'au titre de l'exercice 2019, les indemnités versées au Président du Conseil d'Administration, les jetons de présence accordés aux administrateurs et les rémunérations du Directeur Général n'ont pas excédé les seuils maximums précités.

#### II.5. Vérification du respect de la réglementation sur les passations de marché public

En notre qualité de Commissaires Aux Comptes, conformément à la note 123 MEF/DGE/DPP/KGA du 23 février 2008 de la Direction de la Privatisation et des Participations, complétée par l'article 3 de l'Arrêté N° 200/MEF/DGBF/DMP du 21 avril 2010, il nous appartient d'informer de la mise en application ou non par les sociétés d'Etat des dispositions du Code des Marchés Publics.

Ces dispositions imposent que tout marché public passé par une société d'Etat ne soit attribué qu'après une procédure d'appel à concurrence avec obligation de :

- faire valider les dossiers d'appel d'offre par la direction générale du portefeuille de l'Etat (DGPE) avant leur publication dans les supports autorisés pour les marchés supérieurs au seuil de référence de FCFA 100 millions ;
- constituer une commission d'ouverture et de jugement des offres (COJO) dont la composition est définie par le code des marchés publics, qui procédera à attribution du marché ; les propositions d'attribution de la COJO devant faire l'objet de validation par la Structure administrative chargée des Marchés Publics pour les marchés supérieurs à FCFA 300 millions ;
- et faire approuver tous les marchés publics par le Conseil d'Administration, étant entendu que le Conseil peut déléguer cette compétence au Directeur Général selon un seuil qu'il fixe par délibération.

Les contrôles réalisés par nos soins sur la base de sondages, n'ont pas mis en évidence d'anomalie majeure à porter à votre attention.

Cependant, nous tenons à vous signaler que les marchés suivants ont fait l'objet « d'entente directe » comme mentionné dans le tableau ci-après :

*En millions de F CFA*

N°	Nom des Prestataires	Nature des prestations	Montant
1	SOCITECH	Acquisition de serveurs et baies de stockage pour la monétique	237
2	NEURONES TECHNOLOGIES	Acquisition de routeurs pour le chiffrement des flux entre les GABs libres et le serveur monétique (PCI-DSS)	149
TOTAL			386

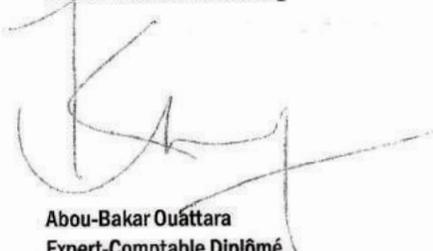
### III. Fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne

Nous avons procédé à l'évaluation du gouvernement d'entreprise, de l'environnement de contrôle et des procédures de contrôle interne au sein de la Banque. Notre revue du contrôle interne avait essentiellement pour objectif d'orienter nos travaux d'audit des états financiers. Ne consistant pas en une étude approfondie de l'organisation, elle n'a donc pas nécessairement mis en évidence toutes les faiblesses de l'organisation actuelle.

Notre examen a toutefois mis en évidence des axes d'améliorations qui font l'objet d'un rapport distinct adressé à la Direction de la Banque, conformément à l'article 8 de la circulaire n°004-2011/CB/C relative aux conditions d'exercice du commissariat aux comptes auprès des établissements de crédits de l'UMOA.

#### Les Commissaires aux Comptes

Goodwill Audit & Consulting



Abou-Bakar Ouattara  
Expert-Comptable Diplômé  
Associé

Ernst & Young, S.A.



Arielle-Inès SERI épouse BAMBA  
Expert-Comptable Diplômé  
Associé



# RESOLUTIONS DE **L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**PROCES -VERBAL**  
**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**Tenue le lundi 15 avril 2020**

L'an deux mille vingt (2020) et le mercredi quinze (15) avril, de onze (11) heures cinq (05) minutes à douze (12) heures quinze (15) minutes, sur convocation de son Président, s'est tenue l'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Nationale d'Investissement (BNI), à son siège sis au 14<sup>ème</sup> étage de l'immeuble SCIAM.

La convocation de l'Actionnaire unique a été faite par courrier en date du deux (02) avril deux mille vingt (2020).

Sont présents :

- *Au titre de l'Actionnaire unique :*

- Monsieur BAMBAM Seydou, Directeur Général du Portefeuille de l'Etat (DGPE), ayant reçu pouvoir de Monsieur le Ministre auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;

- *Au titre du Conseil d'administration :*

- Monsieur CISSE Souleymane, Président du Conseil d'Administration ;
- Monsieur MAGNE Pierre, Administrateur ;
- Monsieur DOUMBIA Thiékoro, Administrateur ;
- Monsieur FANNY W. Morigbey, Administrateur.



Participent également :

- *En qualité de personnes ressources au titre de la BNI :*

- Monsieur FADIGA Youssouf, Directeur Général ;
- Monsieur ADJET Roland, Directeur Financier et Comptable ;
- Monsieur BINATE Youssouf, Secrétaire du Conseil d'Administration, assurant le secrétariat.

- *En qualité de personnes ressources au titre de la DGPE :*

- Monsieur KADJO Yves Roland Ehouman, agent de la DGPE ;

- *Au titre des Commissaires aux Comptes :*

- Monsieur BEDA Philippe, Cabinet Goodwill and Consulting;

Monsieur BAMBAM Seydou représentant de l'Actionnaire unique, remet copie originale de son pouvoir au Président du Conseil d'Administration.

Page 1 sur 10

Le quorum étant réuni, l'Assemblée peut valablement délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Le bureau de séance de cette Assemblée Générale Ordinaire est constitué comme suit :

- Président : Monsieur CISSE Souleymane
- Scrutateur : Monsieur BAMBA Seydou
- Secrétaire : Monsieur BINATE Youssouf.

Le scrutateur certifie sincère et véritable, la feuille de présence.

Le Président souhaite la bienvenue au représentant de l'Actionnaire unique et le remercie d'avoir accepté la tenue de cette Assemblée ce jour, malgré le léger retard dans la transmission des documents.

Il précise que le cabinet Goodwill Audit & Consulting représente physiquement les Commissaires aux comptes à cette séance, le cabinet Ernst and Young pouvant intervenir par communication téléphonique le cas échéant, conformément à leurs dispositions internes face à la crise sanitaire du Covid-19.

Le Président soumet le projet d'ordre du jour ci-après, à l'approbation de l'Actionnaire unique :

- I. Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2019 :
  - ✓ *Rapport de gestion,*
  - ✓ *Bilan de gouvernance.*
- II. Présentation du rapport général et des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2019 ;
- III. Approbation des rapports, du bilan de gouvernance et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- IV. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- V. Quitus aux administrateurs et décharge aux Commissaires aux comptes ;
- VI. Honoraires des Commissaires aux comptes pour la révision des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019 ;
- VII. Mise en œuvre de la circulaire n°001-2011 du 15 juillet 2011 relative à l'harmonisation des conditions de service et de rémunération des dirigeants sociaux.
- VIII. Nomination de nouveaux administrateurs ;
- IX. Adoption des résolutions ;
- X. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

En l'absence d'amendements, l'ordre du jour est adopté.



## **I. PRESENTATION DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA MARCHE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/ 2019**

- ✓ **Rapport de gestion**
- ✓ **Bilan de gouvernance**

Le Président laisse la parole au Directeur Général pour la présentation de la situation de la société au 31 décembre 2019.

Celui-ci demande au Directeur Financier et Comptable d'en faire un exposé synthétique.

Monsieur ADJET rappelle les faits marquants de l'année 2019 parmi lesquels, l'ouverture du capital de la banque à la CNPS, l'adoption d'un nouvel organigramme et les reformes opérationnelles. Il en résulte une amélioration des performances de la banque avec

- un Produit Net Bancaire (PNB) de trente-cinq (35) milliards de francs CFA, en hausse de plus de trois (3) milliards F CFA par rapport à 2018 ;
- des frais généraux relativement bien maîtrisés d'un montant de vingt virgule cinq (20,5) milliards F CFA, en baisse d'un virgule deux (1,2) milliards F CFA par rapport à 2018 ;
- un coût net du risque de deux (2) milliards F CFA, en amélioration de dix (10) milliards F CFA par rapport à 2018.

L'exercice 2019 s'est donc soldé par un bénéfice net de dix milliards cinq cent quatre-vingt-quatorze millions deux cent soixante-dix-sept mille vingt-quatre (10 594 277 024) francs CFA.

Le Président donne la parole aux Commissaires aux Comptes pour la lecture de leurs rapports.

## **II. PRESENTATION DU RAPPORT GENERAL ET DES RAPPORTS SPECIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019**

Monsieur BEDA du cabinet Goodwill Audit & Consulting donne lecture du rapport sur les états financiers et des rapports sur les vérifications spécifiques prévues par la loi et la réglementation bancaire (exécution budgétaire de l'exercice 2018, respect des ratios prudentiels, rémunération des dirigeants sociaux, passation des marchés publics, contrôle interne). Il ressort de leurs travaux de vérification que les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019 sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle de la situation de la banque.

Les vérifications spécifiques portant sur l'exécution budgétaire, les marchés publics, le contrôle interne et la rémunération des dirigeants sociaux ne font pas l'objet d'observations particulières.

Pour les ratios prudentiels, les auditeurs notent le non-respect de l'ensemble des ratios compte tenu des fonds propres effectifs négatifs de onze virgule deux (-11,2) milliards F CFA.

Ils terminent leur intervention en indiquant que les rapports spéciaux seront transmis après de dernières corrections.

Madame BAMBA Arielle du cabinet Ernst and Young qui assiste par communication téléphonique de ce point de l'ordre du jour, ne fait pas d'observations sur la présentation des rapports.

Le Président donne la parole au représentant de l'Actionnaire unique pour ses observations.

Monsieur BAMBA rapporte la satisfaction du Ministre auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat (MPME) des performances réalisées et la tenue effective



Page 3 sur 10

## II.2. Exécution du budget de l'exercice 2019

En application des dispositions de la loi n° 97-519 du 4 décembre 1997 portant définition et organisation des sociétés d'Etat, nous vous présentons nos observations sur l'exécution du budget de la BNI pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Le budget de la BNI pour l'exercice 2019 a été adopté par le Conseil d'Administration et approuvé au premier trimestre de 2019 par le Ministre auprès du Premier Ministre chargé du budget et du portefeuille de l'Etat.

Au titre de l'exercice 2019, les écarts présentés dans le tableau ci-dessous ont été notés entre les prévisions du budget visé ci-dessus et les réalisations pour les principaux agrégats :

*En millions de FCFA*

Libellés	Budget (A)	Réalisation (B)	Ecart budget-réalisé (B-A)	Taux d'exécution du budget (B/A)
Encours de dépôts	527 442	769 953	242511	146%
Encours de emplois bruts(*)	386 798	502173	115 375	130%
Produit Net Bancaire	34 177	35 332	1 155	103%
Coût net du Risque	-3 957	-2 022	-1 935	51%
Frais Généraux	20 696	20 414	-282	99%
Investissements	27 024	25 694	-1 330	95%

(\*) Avec une réalisation en 2019 du montant de FCFA 366 180 millions des encours de emplois sains par caisse : soit 105% des objectifs budgétaires.

Toutefois, nous tenons à signaler que des dépassements budgétaires ont été observés. Ils sont relatifs aux charges diverses d'exploitation, aux impôts et taxes ainsi que les charges sociales comme mentionnés dans le tableau ci-dessous.

*En millions de FCFA*

Libellés	Réalisation 31/12/2019	Budget 31/12/2019	Ecart budget-réalisé	Taux d'exécution
Charges diverses d'exploitation	824	470	354	175%
Impôts, taxes, vers, assimilés/rémunération	175	145	30	121%
Charges sociales	1 046	978	68	107%

## II.3. Vérifications spécifiques prévues par la réglementation bancaire

Dans le cadre du respect de la réglementation bancaire (circulaire n°004-2011/CB/C du 4 Janvier 2011), nous avons procédé aux vérifications spécifiques relatives au respect de la réglementation prudentielle, conformément aux normes de la profession. Nous devons porter l'information suivante à votre attention comme mentionnée dans le tableau ci-après :

N°	LIBELLES	FODEP	NORME	SITUATION AU 31.12.2019	OBSERVATIONS
1	Ratio de solvabilité totale	EP02	10,375	-2,15	NON RESPECTE
2	Norme de division des risques	EP29	45%	-15,53%	NON RESPECTE
3	Ratio de levier	EP33	3%	-1,36	NON RESPECTE
4	Limite individuelle sur les participations dans les entités commerciales (25% capital de l'entreprise)	EP35	25%	56%	NON RESPECTE
5	Limite individuelle sur les participations dans les entités commerciales (15% des fonds propres T1 de l'établissement)	EP35	15%	0%	NON RESPECTE (*)
6	Limite globale de participations dans les entités commerciales (60% des fonds propres effectifs de l'établissement)	EP35	60%	-31%	NON RESPECTE
7	Limite sur les immobilisations hors exploitation	EP36	15%	-31%	NON RESPECTE

virgule deux (1,2) milliards de francs CFA. Les démarches sont en cours pour la cession des autres biens.

Concernant les biens à céder à l'Etat (terrain ex-MOTORAGRI et Résidence de Berlin), il fait remarquer que les conventions de cession ne sont pas encore signées. Il sollicite à cet effet l'appui du représentant de l'Actionnaire en vue de leur dénouement.

Celui-ci recommande la saisine formelle du Ministre auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat (MPMBPE) pour donner une suite à cette requête et convertir les créances correspondantes en titres.

Monsieur BAMBA réitère les encouragements de la tutelle et invite le Conseil d'Administration et la Direction Générale à poursuivre les actions d'amélioration en cours.

En l'absence d'autres observations, le Président invite l'Actionnaire à examiner le point suivant de l'ordre du jour.

### **III. APPROBATION DES RAPPORTS, DU BILAN DE GOUVERNANCE ET DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019**

Ce point de l'ordre du jour n'occasionne pas de débats et fait l'objet des première et deuxième résolutions soumises au vote et adoptée au point VII de l'ordre du jour.

### **IV. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019**

Le Président propose l'affectation du résultat bénéficiaire de 2019 en report à nouveau compte tenu du déficit en fonds propres effectifs par rapport au volume d'activité, même en prenant en compte l'entrée de la CNPS au capital de la banque. Il ajoute aussi que la réglementation ne permet de distribuer des dividendes lorsque les normes prudentielles liées au fonds propres effectifs ne sont pas satisfaites.

Cette proposition est approuvée et l'objet de la troisième résolution soumise au vote et adoptée au point IX de l'ordre du jour.

### **V. QUITUS AUX ADMINISTRATEURS ET DECHARGE AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Ce point de l'ordre du jour n'occasionne pas de débats et fait l'objet de la quatrième résolution adoptée au point IX de l'ordre du jour.

### **VI. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR LA REVISION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019**

Le Président propose à l'Assemblée Générale d'approuver le montant des honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice 2019 qui s'élèvent à quatre-vingt-deux (82) millions de francs CFA comme l'exercice précédent. Cette proposition est approuvée et fait l'objet de la cinquième résolution adoptée au point IX de l'ordre du jour.



Page 5 sur 10

## **VII. MISE EN ŒUVRE DE LA CIRCULAIRE n°001-2011 DU 15 JUILLET 2011 RELATIVE A L'HARMONISATION DES CONDITIONS DE SERVICE ET DE REMUNERATION DES DIRIGEANTS SOCIAUX**

Le Président sollicite la mise en œuvre des dispositions de la circulaire du Premier Ministre, notamment l'attribution de primes de résultat aux administrateurs, au Directeur Général et au Président du Conseil d'Administration. Compte tenu des performances exceptionnelles réalisées, il propose l'application des maxima de primes de résultat fixés par ladite circulaire.

Cette proposition est approuvée et fait l'objet de la sixième résolution adoptée au point IX de l'ordre du jour.

## **VIII. NOMINATION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS**

Le Président informe l'Assemblée Générale de la nomination par les tutelles de Messieurs FANNY W. Morigbey et TOURE Y. Prosper, en remplacement de Messieurs COULIBALY Adama et FADIGA Youssouf appelés à d'autres fonctions.

Il ajoute aussi que la CNPS a désigné le 24 février 2020, ces deux (2) représentants de la CNPS au Conseil d'Administration que sont Messieurs Denis KOUASSI, Directeur général de la CNPS et AMANGOUA Sylvain, conseiller du Président du conseil d'Administration de la CNPS.

Il soumet à l'Assemblée générale, l'approbation de la nomination des concernés au Conseil d'administration de la BNI. Cette proposition est approuvée et fait l'objet de la septième résolution adoptée au point IX de l'ordre du jour.

## **IX. ADOPTION DES RESOLUTIONS**

Le Président procède à la lecture des résolutions.



### **Première résolution : Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture :

- du rapport du Conseil d'Administration sur la gouvernance, l'activité, la situation financière et économique de la société pendant l'exercice clos au 31 décembre 2019, et sur les comptes dudit exercice,
- du rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019,

Approuve les comptes dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés et qui se soldent par un **résultat net bénéficiaire de dix milliards cinq cent quatre-vingt-quatorze millions deux cent soixante-dix-sept mille vingt-quatre (10 594 277 024) francs CFA.**

*Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.*

### **Deuxième résolution : Approbation des conventions réglementées**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, approuve ledit rapport ainsi que les différentes conventions qui y sont mentionnées.

Elle prend également acte de l'exécution au cours de l'exercice 2018 des conventions conclues au cours des exercices antérieurs.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.*

**Troisième résolution : Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2018**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de l'affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2019 comme suit :

- 0 F CFA à la réserve légale ;
- 10 594 277 024 F CFA en Report à nouveau.

A l'issue de cette affectation, le compte de Report à Nouveau passe d'un montant négatif de vingt-deux milliards cent six millions trois cent deux mille cent cinquante-sept (-22 106 302 357) francs CFA passe à un montant négatif de onze milliards cinq cent douze millions vingt-cinq mille trois cent trente-trois (-11 512 025 333) francs CFA.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.*

**Quatrième résolution : Quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux Comptes**

L'Assemblée Générale donne quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leurs mandats au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.*

**Cinquième résolution : Honoraires des Commissaires aux Comptes pour la révision de comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018**

L'Assemblée Générale approuve le montant des honoraires des Commissaires aux comptes validé par le Conseil d'administration qui s'élève à quatre-vingt-deux (82) millions de francs CFA hors taxes, débours inclus.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.*

**Sixième résolution : Mise en œuvre de la circulaire n° 001-2011 du 15 juillet 2011 relative à l'harmonisation des conditions de service et de rémunération des dirigeants sociaux**

L'Assemblée Générale alloue des primes de résultat aux administrateurs, au Directeur Général et au Président du Conseil d'Administration selon les modalités ci-après :

- *Administrateurs* : une prime individuelle de 50% du montant cumulé des jetons de présence ;
- *Directeur Général* : trois (3) mois de rémunération mensuelle nette ;
- *Président du Conseil d'Administration* : une virgule (1,5) fois l'indemnité forfaitaire mensuelle.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.*

**Septième résolution : Nomination de nouveaux administrateurs**

L'Assemblée Générale entérine la nomination, des membres du Conseil d'administration dont les noms suivent :

Pour le compte de l'Etat de Côte d'Ivoire :

- ✓ Monsieur FANNY Wotoama Morigbey Melessi, représentant le Ministre de l'Economie et des Finances, pour un mandat de trois (3) ans renouvelable une (1) fois, à compter du 26 novembre 2019 ;



Page 7 sur 10

- ✓ Monsieur TOURE Yetjli Prosper, représentant le Ministre du Budget et du portefeuille de l'Etat, pour un mandat de trois (3) ans renouvelable une (1) fois, à compter du 10 janvier 2019 ;

Pour le compte de la CNPS :

- ✓ Monsieur KOUASSI Denis Charles, désigné le 24 février 2020 pour un mandat de six (6) ans renouvelable ;
- ✓ Monsieur AMANGOUA Sylvain, désigné le 24 février 2020 pour un mandat de six (6) ans renouvelable.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.*

**Huitième résolution : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extrait du procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales ou autres s'il y a lieu.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.*

**X. POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES**

Ce point de l'ordre du jour n'occasionne pas de débats et fait l'objet de la cinquième résolution soumise au vote et adoptée au point VI de l'ordre du jour.

Les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés et en l'absence de nouvelles observations, le Président remercie les participants à cette Assemblée Générale Ordinaire et lève la séance à douze (12) heures quinze (15) minutes.

De tout ce qui est dessus, il est dressé le présent procès-verbal, qui est signé après lecture par le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, en six (06) exemplaires originaux.

Le Président



CPFH Cocody  
CISSE Souleymane  
Poste Comptable 8018



Le Scrutateur




BAMBA Seydou

Droit ..... % x ..... 07-18-050

Hors De ..... BAMBAMBA Seydou

Reçu le jour le de ..... Dix huit mille

..... FRANCS

Quittance n° Le Secrétaire 252377 et

Enregistré le ..... 08 MAI 2020

Registre Vol ..... 2090 / 32

Folio ..... 32

Le Chef de Service



## **TEXTES DE RESOLUTIONS**

### **Première résolution : Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture :

- du rapport du Conseil d'Administration sur la gouvernance, l'activité, la situation financière et économique de la société pendant l'exercice clos au 31 décembre 2019, et sur les comptes dudit exercice,
- du rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019,

Approuve les comptes dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés et qui se soldent par un **résultat net bénéficiaire de dix milliards cinq cent quatre-vingt-quatorze millions deux cent soixante-dix-sept mille vingt-quatre (10 594 277 024) francs CFA.**

*Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.*

### **Deuxième résolution : Approbation des conventions règlementées**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions règlementées visées à l'article 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, approuve ledit rapport ainsi que les différentes conventions qui y sont mentionnées. Elle prend également acte de l'exécution au cours de l'exercice 2018 des conventions conclues au cours des exercices antérieurs.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.*

### **Troisième résolution : Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2018**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de l'affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2019 comme suit :

- **0 F CFA** à la réserve légale ;
- **10 594 277 024 F CFA** en Report à nouveau.

A l'issue de cette affectation, le compte de Report à Nouveau passe **d'un montant négatif de vingt-deux milliards cent six millions trois cent deux mille cent cinquante-sept (-22 106 302 357) francs CFA** passe à un **montant négatif de onze milliards cinq cent douze millions vingt-cinq mille trois cent trente-trois (-11 512 025 333) francs CFA.**

*Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.*

### **Quatrième résolution : Quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux Comptes**

L'Assemblée Générale donne quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leurs mandats au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.*

### **Cinquième résolution : Honoraires des Commissaires aux Comptes pour la révision de comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018**

L'Assemblée Générale approuve le montant des honoraires des Commissaires aux comptes validé par le Conseil d'administration qui s'élève à **quatre-vingt-deux (82) millions de francs CFA hors taxes, débours inclus.**

*Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.*

### **Sixième résolution : Mise en œuvre de la circulaire n° 001-2011 du 15 juillet 2011 relative à l'harmonisation des conditions de service et de rémunération des dirigeants sociaux**

L'Assemblée Générale alloue des primes de résultat aux administrateurs, au Directeur Général et au Président du Conseil d'Administration selon les modalités ci-après :

- *Administrateurs* : une prime individuelle de 50% du montant cumulé des jetons de présence ;



- *Directeur Général* : trois (3) mois de rémunération mensuelle nette ;
- *Président du Conseil d'Administration* : une virgule (1,5) fois l'indemnité forfaitaire mensuelle.

***Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.***

**Septième résolution : Nomination de nouveaux administrateurs**

L'Assemblée Générale entérine la nomination, des membres du Conseil d'administration dont les noms suivent :

Pour le compte de l'Etat de Côte d'Ivoire :

- ✓ Monsieur FANNY Wotoumo Morigbey Melessi, représentant le Ministre de l'Economie et des Finances, pour un mandat de trois (3) ans renouvelable une (1) fois, à compter du 26 novembre 2019 ;
- ✓ Monsieur TOURE Yetjli Prosper, représentant le Ministre du Budget et du portefeuille de l'Etat, pour un mandat de trois (3) ans renouvelable une (1) fois, à compter du 10 janvier 2019 ;

Pour le compte de la CNPS :

- ✓ Monsieur KOUASSI Denis Charles, désigné le 24 février 2020 pour un mandat de six (6) ans renouvelable ;
- ✓ Monsieur AMANGOUA Sylvain, désigné le 24 février 2020 pour un mandat de six (6) ans renouvelable.

***Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.***

**Huitième résolution : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extrait du procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales ou autres s'il y a lieu.

***Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.***



